



Société de gestion des  
**huiles usagées  
de l'Atlantique**

**Plan d'écologisation de l'huile et du  
glycol au Nouveau-Brunswick  
2025**

**Soumis à**

**Timothy LeBlanc**, chef de la direction  
Recycle Nouveau-Brunswick  
Fredericton, N.-B.

**Pour plus d'informations :**

UOMA Atlantique  
1.833.221.8662  
[RecyclerMesHuiles.ca](http://RecyclerMesHuiles.ca)

**Version originale anglaise :**

Soumise par UOMA Atlantique le 4 octobre 2024 et révisée le 4 février 2025  
Approuvée le 18 février 2025

# Table des matières

1. Introduction.....	1
2. UOMA Atlantique.....	1
3. Adhésion et financement du programme .....	1
3.1 Propriétaires de marque.....	1
3.2 Redevances environnementales applicables.....	2
4. Matières désignées du programme.....	3
4.1 Définitions.....	3
4.2 Matières acceptées.....	3
4.3 Matières hors programme .....	5
4.4 Propriétaire de marque des matières désignées.....	6
5. Gestion des matières désignées.....	6
5.1 Mises en marché des matières désignées.....	6
5.2 Collecte, entreposage et transport des matières désignées.....	9
5.3 Installations de valorisation.....	11
5.4 Exigences réglementaires liées à l'environnement.....	12
5.5 Taux et objectifs de récupération.....	13
5.6 Accessibilité du programme et réseau de collecte.....	17
5.7 Réutilisation, récupération d'énergie, recyclage.....	19
6. Évaluation indépendante de rendement du plan.....	20
7. Conception respectueuse pour l'environnement et réduction des impacts environnementaux.....	20
8. Communication et sensibilisation de la population.....	22

ANNEXE	A	Liste des membres, au 31 décembre 2024
ANNEXE	B	Liste des points de récupération, au 31 décembre 2024
ANNEXE	C	Liste des récupérateurs, au 31 décembre 2024
ANNEXE	D	Liste des valorisateurs, au 31 décembre 2024
ANNEXE	E	Évaluation de rendement du plan par un vérificateur indépendant

## **1. Introduction**

Le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick 2025 est présenté par la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique - Atlantic Used Oil Management Association (UOMA Atlantique) à Recycle Nouveau-Brunswick (Recycle NB), conformément aux exigences du *Règlement 2024-37 sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick - Loi sur l'assainissement de l'environnement* qui est entré en vigueur le 15 juillet 2024, abrogeant le Règlement 2008-54. Mais selon les articles 76(1) et 76(2), jusqu'au 31 décembre 2025, chaque propriétaire de marque demeure lié par le Règlement 2008-54 et la commission d'intendance peut approuver, sous le régime du Règlement 2008-54, tout plan d'écologisation présentée à cette fin par un propriétaire de marque, comme si ce règlement n'avait pas été abrogé. Les articles cités ci-après font donc référence aux articles du Règlement 2008-54 (le "règlement").

Ce plan d'écologisation s'intéresse à la fabrication, l'entreposage, la collecte, le transport, le recyclage, et l'élimination ou à toute autre manipulation de l'huile, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol (les " matières désignées " ; voir la section 4) qui sont vendus, mis en marché ou distribués dans la province du Nouveau-Brunswick (conformément à l'article 50.13(2) du règlement).

Ce plan vise la période du 1 janvier au 31 décembre 2025, ou toute autre période précisée par Recycle NB.

## **2. UOMA Atlantique**

Le plan est présenté par UOMA Atlantique au nom des propriétaires de marque d'huile et de glycol (voir section 3). UOMA Atlantique est une organisation privée à but non lucratif agissant comme mandataire désigné représentant les propriétaires de marque relativement aux obligations imposées en vertu du règlement (article 50.14).

UOMA Atlantique a pour mission de gérer un programme de récupération et de valorisation des matières désignées et de sensibiliser les utilisateurs et la population dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Conformément aux valeurs d'une économie circulaire, les matières désignées sont détournées des sites d'enfouissement et réutilisées ou recyclées.

## **3. Adhésion et financement du programme**

### **3.1 Propriétaires de marque**

Le règlement définit ce qu'est un propriétaire de marque :

« propriétaire de marque » Personne qui :

b) dans la partie 5.1 :

(i) ou bien fabrique de l'huile, des filtres à huile ou du glycol dans la province et vend, offre en vente ou distribue cette huile, ces filtres à huile ou ce glycol dans la province,

(ii) ou bien est le propriétaire ou un licencié dans la province d'une marque de commerce déposée ou non déposée en vertu de laquelle de l'huile, des filtres à huile ou du glycol sont vendus, offerts en vente ou distribués dans la province,

(iii) ou bien apporte de l'huile, des filtres à huile ou du glycol dans la province pour les vendre ou les distribuer,

(iv) ou bien apporte de l'huile, des filtres à huile ou du glycol dans la province pour qu'ils soient utilisés dans une entreprise commerciale;

Le programme est offert à tout propriétaire de marque qui souhaite adhérer et devenir un membre inscrit d'UOMA Atlantique. Les propriétaires de marque doivent également s'immatriculer auprès de Recycle NB pour obtenir l'autorisation de faire des affaires dans la province. La liste des membres inscrits d'UOMA Atlantique, au 31 décembre 2024, figure à l'annexe A.

### **3.2 Redevances environnementales applicables**

Le financement du programme provient d'une redevance environnementale applicable (REA) imposée sur les matières désignées des propriétaires de marque exerçant leurs activités au Nouveau-Brunswick et est fondée sur la vente, la distribution ou l'utilisation de matières désignées dans la province. Le paiement des redevances pour toutes les matières désignées achetées à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et importées au Nouveau-Brunswick devient la responsabilité du premier importateur. Les redevances sont harmonisées autant que possible avec celles des autres provinces de l'Atlantique et d'ailleurs au Canada. Elles sont ajustées au besoin dans le seul but de maintenir la viabilité du programme.

Les revenus provenant des redevances sont affectés au fonctionnement du programme, y compris les campagnes d'éducation et de sensibilisation, la collecte, le transport et le traitement des matières désignées, ainsi que l'administration du programme et l'établissement d'un fonds de réserve. Le fonds de réserve sert à stabiliser le financement du programme en cas d'augmentation imprévue du volume de récupération, de fluctuations des coûts de fonctionnement ou de réduction des revenus en raison de facteurs économiques ou autres. Le fonds de réserve sert également à couvrir le coût de liquidation du programme en cas de modifications réglementaires.

UOMA Atlantique reconnaît que, lorsqu'ils sont combinés, les actifs nets du fonds de réserve du Nouveau-Brunswick et du fonds non affecté restent excédentaires par rapport à la moyenne des charges d'exploitation d'un an. Compte tenu des états financiers vérifiés de 2023 et de leurs valeurs prévues pour 2024, ces montants excédentaires auront été réduits de près de la moitié à la fin de l'année 2024. UOMA Atlantique s'attend toujours à ce que cette moyenne des charges d'exploitation d'une année soit atteinte d'ici la fin de l'année 2027. UOMA Atlantique continuera de travailler avec Recycle NB pour documenter et mettre en œuvre un plan d'action détaillé afin de traiter du financement excédentaire des fonds de réserve et non affecté, tout en s'assurant de suivre les meilleures pratiques telles

que décrites dans les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## 4. Matières désignées du programme

### 4.1 Définitions

Le programme d'UOMA Atlantique gère les matières désignées post-consommation tels que définis dans le règlement :

« huile » S'entend à la fois :

a) de l'huile de carter, de l'huile pour moteur, de l'huile d'engrenages, du liquide hydraulique, du liquide pour transmission et du liquide caloporteur dérivés du pétrole ou de matières désignées synthétiques;

b) du liquide servant à la lubrification de machinerie ou d'équipement.

« filtre à huile » S'entend à la fois :

a) du filtre à huile jetable ou du filtre à huile à cartouche jetable utilisé dans les systèmes hydrauliques, les transmissions ou les moteurs à combustion interne;

b) du filtre à huile, du filtre à carburant diesel, du filtre pour réservoir de stockage de carburant, et du filtre à huile pour appareil de chauffage domestique, à l'exception des filtres à essence.

« glycol » Éthylène ou propylène glycol utilisé ou destiné à être utilisé comme liquide de refroidissement pour un véhicule ou pour usage commercial, mais ne comprend pas ce qui suit :

a) l'antigel destiné à la plomberie;

b) l'antigel contenu dans le lave-glace;

c) le dégivreur de serrure et l'antigel;

d) l'antigel pour l'essence et le diesel.

« contenant de glycol » Contenant d'une capacité maximale de cinquante litres qui est fabriqué en vue de contenir du glycol.

« contenant d'huile » Contenant d'une capacité maximale de cinquante litres qui est fabriqué en vue de contenir de l'huile.

### 4.2 Matières acceptées

Aux fins de précision, les tableaux suivants dressent la liste des huiles et des glycols acceptés par le programme et sujets au paiement des REA. Ces listes sont susceptibles d'être modifiées.

Les redevances environnementales sont applicables sur les fluides huileux suivants ainsi que sur leurs contenants (inférieurs ou égal à 50L de capacité) :

Description
huile de circulation ou huile de turbine
huile pour compresseur
huile d'isolation électrique
huile pour engrenages
fluide hydraulique
huile pour moteur marin exploités à l'intérieur du pays
fluide caloporteur d'origine minérale
huile de lubrification pour machine à papier
huile pour carter de moteur ou huile à moteur dérivée du pétrole
huile polyol ester
fluide de servodirection
huile pour système de réfrigération
huile reraffinée
huile pour carter de moteur ou huile à moteur synthétique
liquide de transmission
huile végétale destinée à la lubrification

Les redevances environnementales sont applicables seulement sur les contenants (50L de capacité ou moins) des lubrifiants suivants ; pas sur les fluides qu'ils contenaient :

Description
huile à moteur 2 temps
huile à vaporiser en agriculture
lubrifiant anti-grippage
huile à chaînes
huile de lubrification pour convoyeurs
huile de dépeussierage
huile pour étirage, estampage ou forage
huile à haute adhésivité
huile minérale blanche alimentaire
huile de démoulage
huile pour moteur 2 temps (mélangée avec essence)
huile de lubrification et à glissière de machine-outil
huile pour cylindre de moteur marin
huile pour le travail des métaux
huile pour compresseur au gaz naturel
huile pour système pneumatique
huile de procédé
huile de trempé
huile pour foreuse
huile antirouille
huile pour guide-lame
lubrifiant à base de silicone
huile pour textile
lubrifiant de traction de câbles (base de pétrole ou végétale)

Les redevances environnementales sont applicables sur les antigels automobiles suivants et leurs contenants (50 L ou moins) :

Description
éthylène glycol liquide de refroidissement de moteur
propylène glycol liquide de refroidissement de moteur

Les redevances environnementales sont applicables aux contenants aérosols (50 L ou moins) suivants:

Description
lubrifiant aérosol
nettoyeur à freins en aérosol

Les redevances environnementales sont applicables sur les filtres suivants:

Description
filtre à visser ou élément filtrant utilisé pour les moteurs à combustion interne, les systèmes hydrauliques et les transmissions, incluant les filtres à diesel
filtre à antigel (également appelé filtre à eau)
filtre à carburant diesel utilisé dans les flots de pompes commerciales et de vente au détail
filtre à combustible pour chauffage domestique
filtre séparateur huile / air
filtre en plastique / papier
Filtre à réservoirs d'entreposage de diesel
filtre de transmission automatique de type cuve

#### 4.3 Matières hors programme

Les matières non désignées par le programme entraînent pour le système des coûts non financés ainsi que des risques pour la sécurité et ne sont pas acceptés pour la collecte au sein de ce programme.

Les redevances environnementales ne sont pas applicables sur les matières non désignées suivantes ni sur leurs contenants:

Description	
huile domestique 3 en 1	huile pénétrante
huile de base, y compris l'huile de base reraffinée	fluide hydraulique à base d'ester de phosphorique
liquide de freins	huile poly glycol synthétique pour compresseur
fluides de nettoyage/rinçage pour les moteurs/équipements	fluide caloporteur à base de propylène glycol
huile de cuisson	huile pour machine à coudre
traitement pour carburant diesel	fluide caloporteur à base de silicone
huile émulsionnée	fluide caloporteur hydrocarbure aromatique de synthèse
fluide caloporteur à base d'éthylène glycol	revêtement uréthane
huile vendue pour exportation	antirouille à base d'uréthane
fluide caloporteur à base de glycol	cire
graisse	liquide lave-glace
huile pour pistolet	graisse en aérosol
huile à fournaise/ mazout	peinture en aérosol

huile pour vérin hydraulique	solvant/nettoyant en aérosol
colorant pour huile hydraulique	
kérosène	
huile pour moteur marin pour les navires opérant au niveau international	
additif pour l'huile	
traitement pour l'huile	

Les redevances environnementales ne sont pas applicables sur les filtres suivants:

Description
filtre à air
filtre à essence
filtre à air de chaudière domestique
gaine filtrante

#### 4.4 Propriétaire de marque des matières désignées

Le programme UOMA Atlantique accepte, à des fins de récupération et de valorisation, les matières désignées qui sont vendues, distribuées et utilisées au Nouveau-Brunswick, indépendamment du propriétaire de marque des matières désignées.

## 5. Gestion des matières désignées

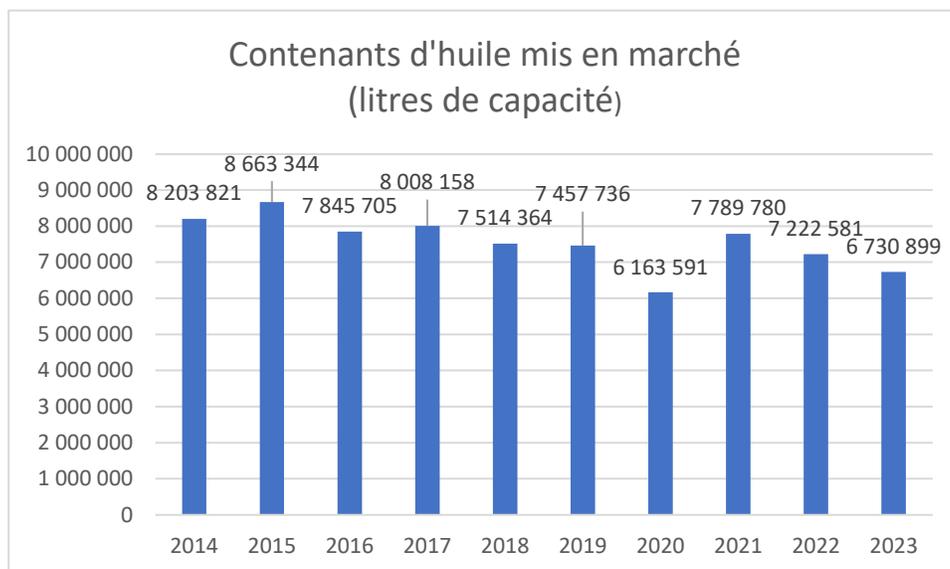
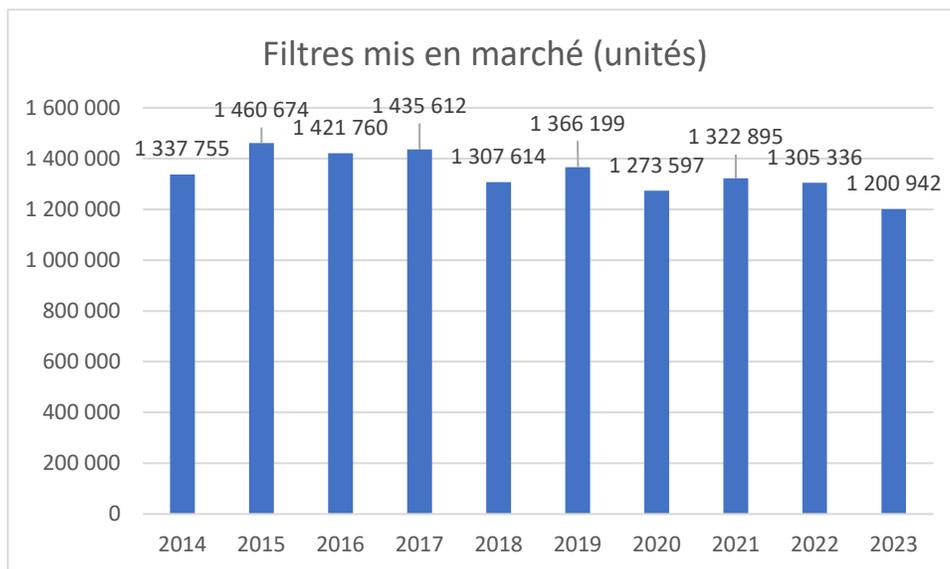
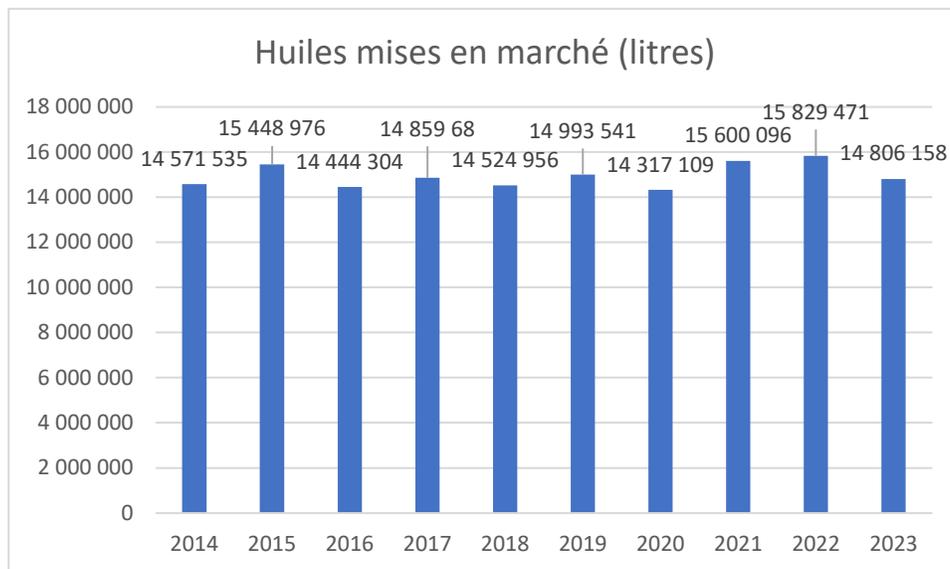
50.16 (a) un plan pour la collecte, l'entreposage et de transport de l'huile usée, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol usagés dans la province, y compris les matières des autres propriétaires de marque;

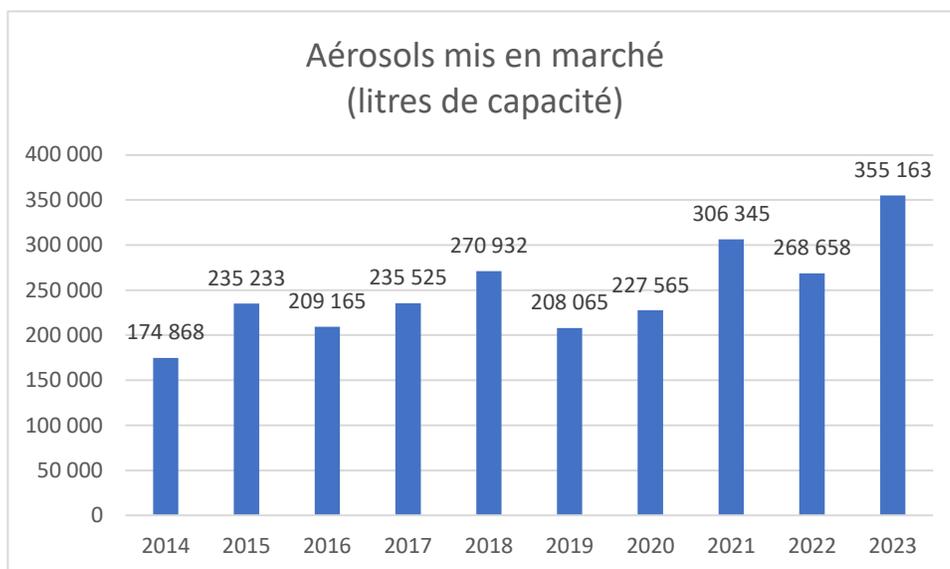
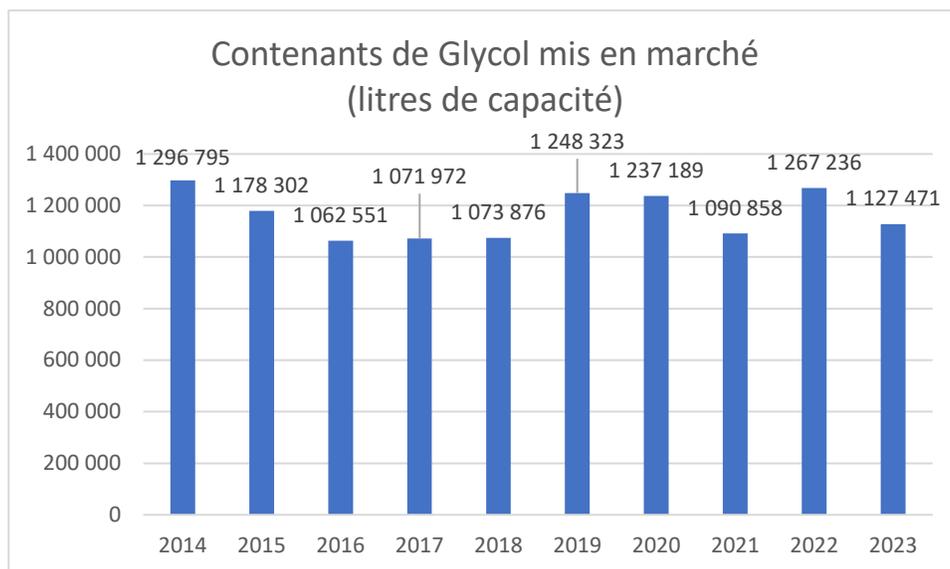
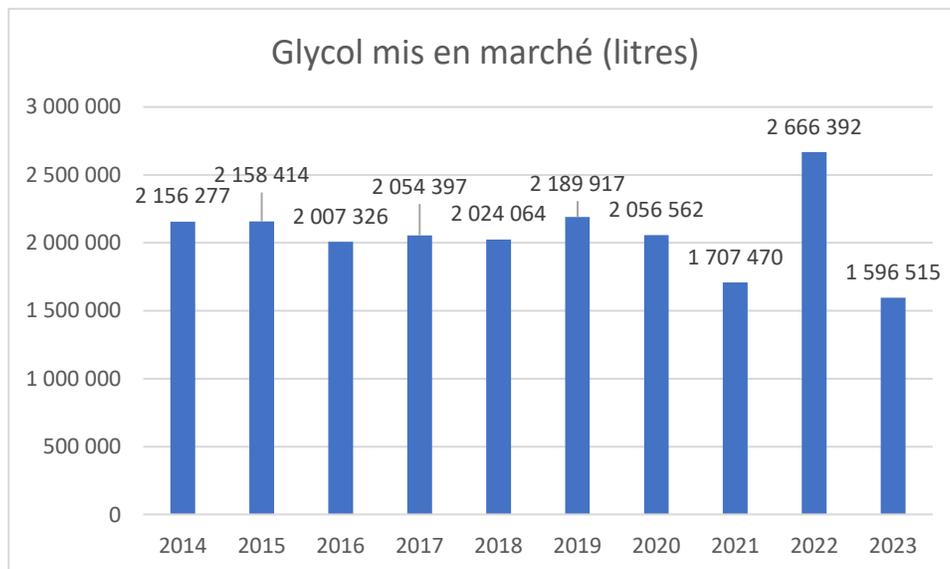
(b) les renseignements concernant le nombre d'unités d'huile, de filtres à huile et de glycol vendues sur le marché, les méthodes de collecte, d'entreposage, de transport, de consolidation, de même que les installations de recyclage qui seront utilisées;

Le rôle d'UOMA Atlantique est de récupérer et recycler les matières désignées d'huiles et de glycol usagés dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables. Le programme mis en place par UOMA Atlantique voit aux matières désignées depuis leur mise en marché jusqu'à leur traitement. Le système de récupération et de valorisation est basé sur des subsides versés aux récupérateurs et valorisateurs inscrits auprès d'UOMA Atlantique. Ces subsides sont régulièrement réévalués et ajustés en fonction des besoins du programme et des conditions du marché.

### 5.1 Mises en marché des matières désignées

La quantité d'huiles et de glycol vendue chaque année varie en fonction des conditions du marché. Il s'agit d'un facteur important qui influe sur la quantité de matières désignées disponibles pour la collecte. Les quantités vendues sont suivies par UOMA Atlantique et communiquées à Recycle NB tous les trimestres. Les graphiques suivants illustrent les ventes historiques de matières désignées d'huile et de glycol au Nouveau-Brunswick.





## 5.2 Collecte, entreposage et transport des matières désignées

Le programme d'UOMA Atlantique accepte les matières désignées générées par tout consommateur ou utilisateur au Nouveau-Brunswick, y compris des particuliers, du gouvernement et du secteur industriel, commercial et institutionnel (IC&I). Ceux-ci sont les générateurs de matières désignées.

Les entreprises désireuses de fournir des services de récupération aux générateurs de matières désignées doivent s'inscrire auprès d'UOMA Atlantique (voir l'annexe C pour la liste des entreprises de récupération au 31 décembre 2024). Tous les sites connus où des matières désignées sont produites en quantités relativement importantes reçoivent des services de récupération réguliers de la part d'entreprises de récupération enregistrées qui établissent leurs itinéraires et leurs horaires de collecte afin de répondre aux exigences des clients.

UOMA Atlantique a mis en place un réseau de points de récupération (discuté plus amplement à la section 5.6). Ces installations représentent un sous-ensemble des nombreux sites générateurs de matières désignées visités par les récupérateurs enregistrés auprès d'UOMA Atlantique. Il s'agit d'endroits où les particuliers, tels que les mécaniciens « amateurs » et les générateurs de petites quantités, peuvent déposer gratuitement et en toute sécurité les matières d'huiles et de glycol usagées. La définition d'une petite quantité est laissée à l'appréciation du gestionnaire ou propriétaire du point de récupération et dépend de la capacité d'entreposage qui varie d'un établissement à l'autre. En date du 31 décembre 2024, UOMA Atlantique comptait 181 points de récupération inscrits au Nouveau-Brunswick (annexe B); une baisse de deux sites par rapport à l'année précédente.

Le programme de l'huile et du glycol usagés fonctionne sur la base d'un "coût nul" pour les générateurs. Il est également basé sur une approche de libre entreprise pour les récupérateurs. UOMA Atlantique a comme objectif de servir les résidents et les mécaniciens « amateurs » de diverses façons et à divers endroits afin d'offrir des options pour détourner les matières désignées des sites d'enfouissement pour qu'elles puissent être recyclées.

Les subsides sont conçus pour inciter les récupérateurs à fournir des services dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Les entreprises de récupération reçoivent des subsides déterminés en fonction de l'emplacement desservi (la zone), mais sans égard à la taille de l'entreprise qu'elles desservent. Ce modèle est conçu pour aider les récupérateurs à compenser le coût de la collecte dans les régions plus éloignées. Les récupérateurs communiquent à UOMA Atlantique les quantités de matières désignées recouvrées. Aucun subside n'est versé aux récupérateurs tant qu'UOMA Atlantique n'a pas la preuve que les matières désignées ont été livrées aux valorisateurs inscrits d'UOMA Atlantique et acceptées pour être traités par eux.

UOMA Atlantique offre également un subside pour les filtres qui consiste en un petit paiement aux points de récupération inscrits auprès d'UOMA pour les filtres à huile usagés qu'ils génèrent et récupèrent.

Les programmes d'écologisation des huiles usagées dans d'autres provinces utilisent des approches différentes pour inciter leurs partenaires, par exemple en payant les valorisateurs plutôt que les récupérateurs. UOMA Atlantique continuera d'examiner et de rechercher les pratiques privilégiées par d'autres instances à l'échelle nationale et internationale et adaptera ses pratiques, le cas échéant, pour favoriser la collecte des matières désignées.

Pour s'assurer que les volumes récupérés sont déclarés par les récupérateurs, UOMA Atlantique fait appel aux services d'une entreprise externe pour effectuer des examens/audits de conformité sur les quantités déclarées par des récupérateurs sélectionnés sur une base annuelle, ciblant de 20 à 25 pour cent des quantités récupérées. Compte tenu du petit nombre de récupérateurs opérant au Nouveau-Brunswick, la plupart d'entre eux font l'objet d'un examen ou d'une vérification chaque année.

Le système mis en place par UOMA Atlantique est tel que les matières désignées récupérées peuvent être réclamées à UOMA Atlantique, et les incitatifs versés aux récupérateurs, seulement lorsque UOMA Atlantique a la preuve que les produits ont été livrés pour être triés ou prétraités. C'est-à-dire qu'ils ont été soumis à une procédure de contrôle de la qualité et de la quantité, à savoir la mesure de la teneur en eau, la vérification de la présence de contaminants, la confirmation des poids, la séparation de l'huile des filtres et l'élimination des matières inadmissibles et hors programme. Cette procédure vise à garantir que seules les matières désignées acceptables sont prises en compte dans le calcul du taux de récupération. Les matériaux restent associés à la date à laquelle ils ont été récupérés sur le site du générateur, et non à la date à laquelle ils ont été prétraités. Les délais entre la récupération et le prétraitement des matériaux sont normalement relativement courts et la récupération et le tri/prétraitement ont généralement lieu au cours de la même année civile. Dans ce cas, les quantités récupérées et déclarées de matériaux huileux usagés correspondent donc aux quantités acceptées pour le traitement (par exemple, l'amorce de la valorisation en matériaux recyclés).

Afin d'améliorer la communication en temps voulu des informations relatives au recouvrement en fin d'année, UOMA Atlantique a mis en place une procédure supplémentaire de fin d'année pour examiner l'historique des déclarations de tous les récupérateurs. Toute période de déclaration en suspens ou tout écart important par rapport aux résultats précédemment déclarés sera rapidement examiné avec les agents de recouvrement afin de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations de recouvrement en fin d'année.

Les représentants de l'industrie de récupération et UOMA Atlantique se sont mis d'accord sur un délai légal de 100 jours pour déclarer les matières désignées récupérées et pouvoir bénéficier de mesures incitatives. Au cours d'une année normale, les quantités de matières qui sont déclarées après la période statutaire de fin d'année sont normalement petites, négligeables et relativement constantes d'une année à l'autre. Dans des cas inhabituels, lorsque UOMA Atlantique identifie des écarts dépassant les limites de matérialité présentées ici, un retraitement des rapports annuels de l'année précédente et de l'année en cours sera effectué. Les limites supérieures d'écart au-delà desquelles des retraitements

des recouvrements doivent être effectués seront de 5 % pour chacune des catégories de matières désignées, à savoir : l'huile, les filtres, le glycol et les contenants (y compris les aérosols).

Un résumé des quantités disponibles (en transit) dans les installations des récupérateurs et des valorisateurs qui n'ont pas encore été triées/prétraitées à la fin de l'année (31 décembre) est présenté dans les rapports annuels. Ces chiffres ne font pas l'objet d'un audit. UOMA Atlantique demande et examine ces inventaires pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et que les matériaux ne s'accumulent pas à des niveaux excessifs dans les installations enregistrées, et pour identifier les réclamations potentielles qui affecteront le budget avant la date limite de fin d'année pour l'année de déclaration. Étant donné que des matières récupérées dans plusieurs provinces dans certains établissements peuvent être incluses dans les matières déclarées comme étant disponibles à la fin de l'année, UOMA Atlantique applique des répartitions fondées sur les quantités relatives de récupération par province pour déterminer quelles matières ont été recueillies au Nouveau-Brunswick à partir des quantités déclarées.

### **5.3 Installations de valorisation**

Le programme fait appel à différentes installations qui entreprennent le recyclage des matières désignées récupérées au Nouveau-Brunswick. La liste actuelle des valorisateurs inscrits auprès d'UOMA Atlantique figure à l'annexe D. À l'heure actuelle, les matières recueillies au Nouveau-Brunswick sont les suivantes :

#### Huile usagée

L'huile usagée est acheminée vers une installation où elle est traitée en éliminant les solides par filtration des particules ou par centrifugation, ainsi que l'eau et les "résidus légers" par traitement thermique. L'huile est ensuite testée et vendue en tant qu'huile usagée reraffinée, principalement pour servir à la récupération d'énergie par les grands utilisateurs industriels et les entreprises de pavage.

#### Filtres à huile usagés

Les filtres à huile usagés sont comprimés afin de réduire leur volume et leur concentration en huile. Ce processus est effectué directement par certains générateurs ou par des récupérateurs. Les blocs métalliques qui en résultent sont ensuite envoyés aux clients des récupérateurs pour être recyclés. L'huile récupérée des filtres comprimés est traitée avec d'autres huiles usagées.

#### Contenants d'huile et de glycol

Les contenants en plastique sont d'abord comprimés et mis en ballots, puis déchiquetés, décontaminés, transformés en granulés comme matière première et réintroduits dans d'autres produits plastiques recyclés.

#### Glycol

Le glycol est traité par chimie physique, osmose inversée et traitements d'absorption. Différents additifs sont ensuite introduits pour répondre aux exigences du client et vendus à

l'industrie automobile sous forme de glycol recyclé.

#### Contenants pour aérosols

Les contenants d'aérosols sont dépressurisés puis broyés et le métal est envoyé à des recycleurs locaux de métaux.

#### **5.4 Exigences réglementaires liées à l'environnement**

Les récupérateurs et les valorisateurs qui s'inscrivent pour la première fois auprès d'UOMA Atlantique, ou qui demandent le renouvellement annuel de leur inscription, doivent présenter des copies des autorisations gouvernementales requises pour exercer leurs activités.

Les matières désignées sont actuellement traitées et gérées au Nouveau-Brunswick par des fournisseurs de services spécialisés. Les récupérateurs sont entièrement responsables de tous les aspects de la santé et de la sécurité liés à la collecte, au transport et à l'entreposage temporaire de toutes les matières désignées récupérées. Les récupérateurs et les entreprises de valorisation qui souhaitent participer au programme signent une entente avec UOMA Atlantique qui décrit les exigences et les attentes relatives au fonctionnement du programme.

UOMA Atlantique suit les zones géographiques desservies, les quantités récupérées par zone et la qualité des matières désignées récupérées. Les matières qui sont gérées par les valorisateurs inscrits d'UOMA Atlantique sont rapportées à Recycle NB.

## 5.5 Taux et objectifs de récupération

50.16 (c) le nombre estimé d'unités à recueillir, à réutiliser, à recycler et à récupérer, ainsi que les coûts y afférents;

50.16 (g) une description de la méthodologie qu'utilisera le propriétaire de marque pour établir les montants utilisés dans le calcul du taux consommé à l'usage;

50.16 (l) tout renseignement concernant la méthode par laquelle le plan d'écologisation de l'huile et du glycol atteindra les taux de récupération fixés établis aux articles 50.21 et 50.22.

Le tableau suivant indique les quantités de matières désignées qui devraient être récupérées en 2025 et les coûts connexes qui seront versés aux récupérateurs et aux valorisateurs inscrits auprès d'UOMA Atlantique, en les comparant aux données réalisées en 2023 et aux prévisions pour 2024. Ces chiffres sont conformes aux budgets actuellement approuvés et reposent sur des prévisions prudentes et réalistes concernant les taux de récupération des matières désignées.

Récupérations et redevances environnementales applicables au Nouveau-Brunswick, 2023-2025

Année d'opération (Projeté/Actuel)	Huile		Filtres		Contenants d'huile et d'aérosols		Glycol		Contenants de glycol		REA Totales
	Récupérée (litres)	REA	Récupérés (kg)	REA	Récupérés (kg)	REA	Récupéré (litres)	REA	Récupérés (kg)	REA	
2023 P*	3 500 000	227 500 \$	375 556	356 788 \$	305 000	869 250 \$	120 000	72 000 \$	17 500	\$ 48 125	1 573 663 \$
2023 A	3 332 788	248 789 \$	331 770	471 070 \$	281 242	974 008 \$	149 946	146 502 \$	14 143	\$ 34 635	1 875 004 \$
2024 P*	3 500 000	227 500 \$	375 556	356 788 \$	305 000	869 250 \$	120 000	72 000 \$	17 500	\$ 48 125	1 573 663 \$
2024 P**	3 321 512	235 827 \$	328 818	466 922 \$	313 905	1 098 668 \$	166 248	162 923 \$	15 352	\$ 53 732	2 018 072 \$
2025 P	3 288 297	233 469 \$	322 242	457 583 \$	326 461	1 142 615 \$	170 404	166 996 \$	15 966	\$ 55 881	2 056 544 \$

Notes: \* données tel que projetées et présentées dans le précédent Plan d'écologisation 2022-2027 (fournies seulement à titre informatif)

\*\* projections pour l'année courante

Le règlement fixe des objectifs spécifiques à atteindre en matière de taux de récupération des matières désignées. Il s'agit des principales mesures de rendement utilisées par le programme. En 2025, le plan d'écologisation entrera dans sa 12e année d'application au Nouveau-Brunswick. En vertu du règlement, les taux de récupération cibles applicables sont les suivants :

50.21(3) Dans les cinq ans de la mise en œuvre du plan d'écologisation de l'huile et du glycol et chaque année civile par la suite, le propriétaire de marque s'assure d'atteindre les taux de récupération suivants :

- (a) pour l'huile, un taux minimal de 75 %;
- (b) pour les filtres à huile, un taux minimal de 75 %;
- (c) pour les contenants d'huile, un taux minimal de 75 %.

50.22(3) Dans les sept ans de la mise en œuvre du plan d'écologisation de l'huile et du glycol et chaque année civile par la suite, le propriétaire de marque s'assure d'atteindre les taux de récupération suivants :

- (a) pour le glycol, un taux minimal de 75 %;
- (b) pour les contenants de glycol, un taux minimal de 75 %.

UOMA Atlantique fournira à Recycle NB, dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre, des données trimestrielles sur les quantités récupérées. Les formules et hypothèses spécifiques utilisées dans le calcul des taux de récupération pour chaque matière désignée, qui peuvent évoluer d'une année à l'autre en fonction des meilleures pratiques et des connaissances acquises, sont détaillées dans les rapports annuels d'UOMA Atlantique (Nouveau-Brunswick).

UOMA Atlantique poursuit ses efforts pour déterminer où vont les matières désignées et comment elles sont gérées (par exemple, une enquête sur les matières désignées réalisée en 2021-22, brièvement abordée plus loin dans cette section) et ajuste ses actions en conséquence. UOMA Atlantique vise à quantifier et à comptabiliser toutes les matières désignées qui sont gérées d'une manière acceptable sur le plan environnemental.

Aucune mesure de performance unique n'est considérée comme une indication précise de la performance du programme. Dans certains cas, la mesure de la performance est influencée par des facteurs qui échappent au contrôle du programme, par exemple la fluctuation de la valeur des matières de base résultant de la volatilité des conditions du marché local et mondial.

UOMA Atlantique utilise plusieurs mesures pour suivre la performance du programme d'une année à l'autre. Les unités de mesure applicables à ce programme sont les suivantes :

- les quantités de matières désignées qui sont réutilisées
- les volumes brûlés en cours d'utilisation ou perdus
- les volumes de récupération résiduels
- les taux de récupération

Les taux de récupération se calculent en comparant les quantités de matières désignées récupérées au cours d'une année donnée aux quantités de ces mêmes matières vendues et disponibles pour la collecte au cours de la même année (récupérées/vendues et récupérables).

Étant donné que la géographie et les activités commerciales du Nouveau-Brunswick sont relativement semblables à celles de certaines provinces ou zones géographiques canadiennes voisines, plusieurs des critères de référence qui y sont utilisés sont appliqués au Nouveau-Brunswick. Au niveau national, des travaux ont été entamés en 2024 pour actualiser les études sur l'huile et le glycol consommés en cours d'utilisation ou disponibles pour la récupération. La méthodologie sera conçue de manière à tenir compte des particularités géographiques (provinciales, dans la mesure du possible). La méthodologie de recherche sera partagée avec et approuvée par Recycle NB avant que les résultats ne soient incorporés dans les calculs du taux de récupération.

### Huile

Une partie de l'huile est consommée dans les moteurs lors d'une utilisation régulière. Ce pourcentage varie en fonction du type d'utilisation. Des études ont été menées dans les différentes provinces canadiennes pour déterminer ce pourcentage. Les résultats de ces études servent à établir des points de repère pour le Nouveau-Brunswick. En se basant sur

les études les plus récentes pour le Nouveau-Brunswick, il a été déterminé que le taux d'huile usagée disponible pour la collecte est de 69,2 pour cent. Ce taux est semblable à celui qui est appliqué dans d'autres provinces canadiennes et Recycle NB a approuvé son utilisation dans les calculs.

Une mise à jour nationale (par UOMA Canada) de l'étude, avec des perspectives propres à chaque province, lorsque cela s'avèrera approprié et possible, se fera en 2025 pour actualiser nos données sur l'huile disponible pour la récupération.

En combinant les volumes d'huile usagée brûlés directement par les générateurs pour la production d'énergie aux volumes collectés par les récupérateurs inscrits, UOMA Atlantique a atteint ses objectifs de récupération de l'huile usagée depuis le début du programme en 2014 et continuera à le faire pendant la durée du présent plan d'écologisation.

### Glycol

Le faible taux de récupération du glycol reste une préoccupation nationale. Le taux de récupération moyen sur quatre ans (2020-2023) déclaré pour le Nouveau-Brunswick était de 49 pour cent. En comparaison, le taux de récupération moyen combiné sur quatre ans pour les sept autres provinces qui collectent et déclarent le glycol (exclu l'Alberta et l'Ontario) était de 43 pour cent, allant de 17 pour cent (SK) à 57 pour cent (BC).

Sur la base des études les plus récentes pour le Nouveau-Brunswick, il a été déterminé que le taux de glycol usagé disponible pour la collecte est de 42,95 pour cent. Ce taux est similaire à celui appliqué dans d'autres provinces canadiennes et a été approuvé pour être utilisé dans les calculs du taux de récupération par Recycle NB. Il comprend, entre autres, un volume de glycol usagé traité dans les installations de recyclage d'automobiles où le glycol est récupéré des véhicules à la " fin de leur vie utile ", mais qui n'est pas mis à la disposition des récupérateurs inscrits auprès d'UOMA Atlantique pour la collecte. Ce glycol usagé est réutilisé ou revendu directement dans ces installations.

Le taux de glycol usagé disponible pour la collecte doit être réexaminé à la lumière de l'augmentation rapide de la vente et de l'utilisation de véhicules électriques et hybrides. Ceux-ci utilisent une plus grande quantité de glycol que les véhicules standard, dont l'impact sur le calcul du taux n'a pas été pris en compte dans l'étude initiale mentionnée dans le paragraphe précédent. De plus, les résultats d'une enquête menée en 2021-22 par UOMA Atlantique sur les matières désignées indiquent que davantage de glycols pourraient être pris en compte au niveau des générateurs (par exemple, par les ateliers de réparation automobile, ou « garages ») qui réutilisent ou revendent également une partie du glycol usagé qu'ils collectent. Il s'agit là d'exemples où des ajustements de la quantité de glycol disponible pour la collecte pourraient modifier les résultats du taux de récupération annuel. Comme ce sera le cas pour les huiles usagées, UOMA Atlantique, dans le cadre de son entité nationale UOMA Canada, commandera en 2025 une mise à jour de l'étude sur les antigels disponibles pour la récupération. Celle-ci présentera à la fois un aperçu national de la situation et, si cela est possible sur le plan logistique, des particularités pour chacune des provinces de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick.

### Filtres

Depuis le début du programme au Nouveau-Brunswick en 2014, le taux de récupération des filtres n'a été que légèrement inférieur, entre 2019 et 2021 et de l'ordre de seulement 1 à 3 pour cent, à l'objectif annuel fixé par réglementation. Ce taux a d'abord utilisé des données de référence utilisées au Québec pour déterminer la composition des filtres et leurs poids humides et secs pour estimer le nombre de filtres inclus dans les matériaux récupérés. Depuis 2022, UOMA Atlantique a entrepris un projet de caractérisation des filtres récupérés auprès des générateurs du Nouveau-Brunswick afin de raffiner et d'ajuster ces données de référence et déterminer avec plus de précision les chiffres propres au Nouveau-Brunswick. Les résultats de ces exercices de caractérisation des filtres sont présentés dans nos rapports annuels.

UOMA Atlantique finalisera avec Recycle NB une étude sur la fin de vie des véhicules et le destin des filtres qu'ils contiennent en analysant les informations recueillies auprès de Statistique Canada, de l'Association des Recycleurs Automobiles du Canada Atlantique et d'autres recycleurs de véhicules sur les quantités de filtres recyclés avec les véhicules à la fin de leur vie utile. UOMA Atlantique examinera également avec Recycle NB le pourcentage de filtres usagés qui sont jetés par les générateurs (garages, etc.) dans leurs installations avec d'autres métaux à être recyclés. Ces filtres, gérés selon des méthodes approuvées sur le plan environnemental, ne sont pas encore pris en compte dans les rapports. Lorsque ces études sur les filtres disponibles pour la collecte seront terminées, elles seront partagées et approuvées par Recycle NB avant que leurs résultats ne soient incorporés dans les calculs du taux de récupération.

### Récipients en plastique

UOMA Atlantique reconnaît qu'une partie des contenants en plastique se retrouve dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick avec d'autres rebuts. Cela a été démontré par les résultats 1) d'une étude de vérification des déchets réalisée au Nouveau-Brunswick en 2019, dont UOMA Atlantique était l'un des commanditaires, et 2) d'une enquête faite dans la province en 2021-22 sur les matières désignées réalisée auprès des générateurs de matières désignées d'huile et de glycol usagés. Cette dernière étude a été financée uniquement par UOMA Atlantique.

UOMA Atlantique s'efforce de détourner les contenants et toutes les autres matières désignées des sites d'enfouissement afin qu'elles puissent être correctement recyclées. La poursuite des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, combinée à des communications directes avec les garages, les autres générateurs et les autres partenaires, contribuera à un meilleur traitement des matières désignées dans l'ensemble. UOMA Atlantique poursuivra son partenariat avec les récupérateurs afin de créer un environnement favorable à l'augmentation des taux de récupération. Au cours de ce plan de gestion, UOMA Atlantique continuera de financer un programme d'infrastructure contribuant à un entreposage sûr et efficace pour faciliter la collecte des matières désignées à des endroits stratégiques. En 2024, deux conteneurs maritimes, adaptés aux besoins du programme avec des planchers doubles grillagés et une ventilation adéquate, ont été acquis et sont prêts à être déployés sur des sites néo brunswickois. Des plans sont en cours d'élaboration pour fournir des infrastructures à d'autres sites prioritaires en 2025.

UOMA Atlantique s'entretiendra à cet effet avec les représentants des Commissions de services régionaux et les stations de transfert.

## 5.6 Accessibilité du programme et réseau de collecte

- 50.16 (d) les renseignements se rapportant à la population et à la région géographique concernée;  
(e) un plan pour la prestation de services aux régions éloignées ou rurales concernées, s'il y a lieu;

Les subsides d'UOMA Atlantique pour les récupérateurs sont conçus pour promouvoir la collecte à la fois dans les zones rurales, moins peuplées, où les quantités de matières désignées produites sont plus faibles, et dans les zones urbaines où la densité est plus élevée et les volumes de matières désignées plus importants. Ces subsides sont fixés à un taux suffisant pour couvrir les coûts associés à la collecte et sont versés aux récupérateurs indépendamment de la distance ou du volume collecté. Les coûts supplémentaires liés à la collecte dans les zones rurales devraient être suffisamment compensés par les subsides versés dans les zones où les distances sont faibles et les volumes élevés. L'objectif est d'assurer un niveau de service similaire à l'échelle de la province. Chaque zone habitée du Nouveau-Brunswick est visitée périodiquement par des récupérateurs. Il incombe à chaque générateur commercial et aux récupérateurs avec qui il choisit de faire affaires de convenir d'un horaire de ramassage approprié. Les entreprises de récupération inscrites auprès d'UOMA Atlantique sont encouragées à mettre au point des " tournées de collecte " afin d'assurer un service efficace et efficient. Dans les cas où il est difficile d'assurer le service, en raison de l'éloignement, UOMA Atlantique travaillera avec un récupérateur et un générateur pour compenser les coûts supplémentaires associés à la collecte. Lorsque des problèmes de service de collecte se posent, UOMA Atlantique les gère au cas par cas directement avec le récupérateur et le générateur.

Le service offert aux garages et à l'industrie (IC&I), les principaux générateurs de matières désignées, représente environ 90 pour cent des volumes récupérés. Seul un faible pourcentage (estimé à 10 pour cent ou moins) du volume restant provient de la population générale.

Le réseau de points de récupération inscrits d'UOMA Atlantique discuté à la section 5.2 demeure un élément important du service offert par le programme aux mécaniciens générateurs de petites quantités de matières désignées au Nouveau-Brunswick. L'objectif est de fournir des endroits dans toute la province où la population peut déposer gratuitement des matières désignées pour les faire valoriser en toute sécurité.

Les résidents du Nouveau-Brunswick et les mécaniciens de petites quantités de matières désignées peuvent trouver le point de récupération le plus proche de chez eux en visitant le site Web d'UOMA Atlantique, où une fonction de recherche facile à utiliser permet de localiser les différents points de récupération disponibles dans leur région. Recycle NB offre également un outil de localisation des points de récupération sur son propre site Web. UOMA Atlantique veille à ce que des données à jour de ses points de récupération restent facilement accessibles et utilisables sur le site Web de Recycle NB, de la manière requise et

acceptée par Recycle NB.

Les variables qui contribuent à l'accessibilité sont les suivantes

- le nombre et l'emplacement des points de récupération par rapport à la répartition de la population au Nouveau-Brunswick ; en d'autres termes, la distance à parcourir pour se rendre à un point de récupération ;
- les heures d'ouverture des points de récupération et
- la facilité d'accès aux informations sur le programme, y compris l'emplacement des points de récupération (accessible sur notre site WEB).

La majorité (88 %, n=159) des 181 points de récupération enregistrés auprès d'UOMA Atlantique au Nouveau-Brunswick sont accessibles au grand public. L'accès et l'utilisation des autres sites (12 %, n=22) sont limités à des groupes d'utilisateurs particuliers. Cela est dû à leur emplacement spécifique, à des raisons de responsabilité civile et/ou à des limitations opérationnelles. Il s'agit notamment de ports de pêche commerciale (n=15) situés sur des terres de la Couronne fédérale et destinés aux exploitants de navires et aux utilisateurs des ports. Les institutions scolaires spécialisées en mécanique automobile (n=6) et une entreprise commerciale acceptent également les matières désignées, mais seulement celles qui sont produites par leurs étudiantes et étudiants ou leur personnel. UOMA Atlantique surveille le nombre total et l'accès aux points de récupération dans toutes les régions de la province. En 2025, cette surveillance prendra la forme d'une évaluation de la couverture des installations de récupération à l'aide d'outils du système d'information géographique (SIG). L'objectif sera de confirmer l'hypothèse selon laquelle la population du Nouveau-Brunswick dispose d'un nombre suffisant d'emplacements de récupération à des distances raisonnables en voiture. Si une lacune est décelée, UOMA Atlantique prendra des mesures pour la combler en cherchant à engager de nouvelles installations de récupération dans la région en question ou en organisant des activités de collecte spéciales.

En plus d'évaluer le niveau actuel d'accès aux points de récupération, UOMA Atlantique continuera, en 2025, à améliorer et à étendre son programme de reconnaissance destiné à leurs propriétaires et gestionnaires. L'objectif est d'aider à maintenir les points de récupération existants, d'en attirer, au besoin, de nouveaux et de faciliter et participer à des événements ponctuels de collecte. Les éléments de la stratégie comprennent des contacts plus réguliers avec les propriétaires et les gestionnaires des installations de collecte (par exemple, une lettre d'information semestrielle), un programme de reconnaissance amélioré (par exemple, une augmentation possible du paiement pour les filtres usagés, des paiements incitatifs pour d'autres matières désignées, etc.) et une plus grande implication avec les installations municipales/régionales de collecte de déchets pour le soutien d'événements spéciaux.

Des campagnes annuelles de marketing et de publicité, ainsi que des informations distribuées lors de salons professionnels et d'autres à l'intention des consommateurs, permettent de rappeler aux générateurs et au reste de la population l'existence du programme relatif à l'huile et au glycol usagés et les moyens d'accéder aux services de collecte ou à un point de récupération.

## 5.7 Réutilisation, récupération d'énergie, recyclage

50.16 (f) un plan de gestion de la matière désignée, en respectant l'ordre de préférence suivant :

- (i) sa réutilisation,
- (ii) la récupération de l'énergie que produit celle-ci,
- (iii) son élimination conformément à la Loi;

Les matières désignées doivent non seulement être récupérées, mais aussi être recyclées conformément à toutes les lois et réglementations applicables. L'objectif global reste que les matières récupérables soient récupérées à 100 pour cent et qu'elles obtiennent au moins une seconde vie.

### Huile

- Récupération d'énergie
- Recyclée sous forme d'huile reraffinée

Les huiles usagées sont soit traitées et leur contenu énergétique récupéré (c.-à-d. brûlées, ce qui est actuellement la principale destinée pour les huiles usagées du Nouveau-Brunswick), soit reraffinées pour produire de l'huile recyclée utilisable. Le recyclage des huiles usagées par récupération d'énergie est strictement contrôlé ; l'huile doit d'abord être analysée pour s'assurer qu'elle répond aux normes réglementaires.

### Filtres à huile

- Recyclés pour la fabrication de nouveaux produits

Les filtres sont drainés, comprimés pour extraire l'huile restante, puis recyclés (par l'intermédiaire de fonderies ou de toute autre méthode acceptée au Nouveau-Brunswick). Une deuxième méthode consiste à les introduire dans d'immenses fours où l'huile contribue au chauffage, tandis que le matériau résiduel apporte le soufre qui, autrement, devrait être ajouté. Le métal est récupéré et réutilisé selon des méthodes acceptées par la réglementation.

### Contenants d'huile et de glycol

- Recyclés pour la fabrication de nouveaux produits
- Réutilisation

La majorité des contenants en plastique récupérés sont d'abord décontaminés, puis recyclés et réintroduits dans d'autres produits tels que les drains agricoles ou routiers, les bacs de récupération, les matériaux de construction composites, etc. Certains conteneurs usagés sont réutilisés sans traitement ni transformation préalable.

### Glycol

- Recyclé sous forme de glycol
- Réutilisation

Le glycol usagé récupéré est valorisé en glycol recyclé (qualité variable en fonction de l'utilisation finale). Une partie du glycol usagé est revendue ou donnée par les générateurs et les recycleurs de véhicules pour être réutilisée à des fins diverses.

### Contenants aérosols

- Recyclés pour la fabrication de nouveaux produits

Les contenants d'aérosols sont recyclés pour leur contenu métallique après avoir été dépressurisés.

### Huile et glycol contaminés et matières hors programme

Si des matières contaminées ou hors programme sont introduites dans le programme, elles deviennent la seule responsabilité du récupérateur.

UOMA Atlantique évalue périodiquement les méthodes susceptibles d'améliorer la réduction, la réutilisation et le recyclage des matières désignées et, le cas échéant, ajuste les subsides ou applique de nouvelles mesures incitatives pour améliorer la collecte. UOMA Atlantique est à l'affût de potentiels nouveaux valorisateurs pouvant apporter des moyens supplémentaires ou novateurs de recycler les matières récupérées.

## **6. Évaluation indépendante de rendement du plan**

50.16 (j) une évaluation du rendement du plan d'écologisation du propriétaire de marque qu'effectue un vérificateur indépendant;

Une évaluation de ce plan d'écologisation par un vérificateur indépendant est présentée à l'annexe E.

## **7. Conception respectueuse pour l'environnement et réduction des impacts environnementaux**

50.16 (h) une description des moyens que prend le propriétaire de marque pour modifier la conception des matières désignées de l'huile ou du glycol afin d'en améliorer la réutilisation et le recyclage ;

(k) un plan pour l'élimination ou la réduction des impacts environnementaux de l'huile usée, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol usagés;

L'objectif global du programme est de réduire les impacts environnementaux des matières désignées en appliquant la hiérarchie de prévention de la pollution : réduction/réutilisation/recyclage. UOMA Atlantique a investi des ressources dans cette mission et continuera à chercher à améliorer la conception des matières et à réduire les incidences négatives potentielles sur l'environnement par différents moyens.

Les industries de l'huile et du glycol se consolident et la plupart des propriétaires de marque fabriquent des produits pour un marché mondial. Les principaux facteurs qui influencent la conception pour l'environnement sont les conditions générales du marché, la concurrence entre les acteurs de l'industrie et les REA sur les matières désignées (qui varient en fonction de la recyclabilité). La conception des matières désignées a considérablement évolué ces dernières années, l'accent étant mis sur le rendement et la prévention de la pollution.

UOMA Atlantique et ses membres se sont engagés dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la réduction des impacts environnementaux potentiels des matières désignées.

- UOMA Atlantique a ajusté les REA en fonction de la réutilisation et de la recyclabilité des matières désignées mises sur le marché par ses membres afin de promouvoir le recyclage total (REA plus élevées pour les matières désignées qui sont moins recyclables et moins élevées pour celles qui peuvent être recyclées). Parmi les exemples de matières désignées moins respectueuses de l'environnement qui obtiennent une REA plus élevée, on peut citer les contenants sans PEHD ou sans métal, tels que les sacs souples d'huile de type "boîte et vessie". La plupart des produits actuellement sur le marché sont des sacs en polyéthylène de type ABB. Ceux-ci ne sont pas recyclables. Ils font partie des matières désignées et sont collectés par le programme puis mélangés à d'autres contenants d'huile. Cependant, lorsqu'ils atteignent les usines de valorisation, ils sont considérés comme des déchets et doivent être mis au rebut. Les grandes compagnies pétrolières sont en train de mettre au point une nouvelle formule de sacs recyclables en utilisant la pyrolyse/gazéification pour récupérer les molécules de plastique. Ces nouveaux types de sacs souples pourraient remplacer les sacs actuels. Toutefois, la pyrolyse est une technologie nouvelle et émergente qui n'est pas encore largement disponible. L'un des défis futurs consistera à déterminer le coût réel associé au recyclage de ces nouveaux sacs afin de pouvoir appliquer une REA équitable à ces nouveaux produits.
- En 2020, UOMA Atlantique a parrainé un projet de recherche et développement pour la commercialisation de petits contenants d'huile en plastique soufflé fabriqués à partir de copeaux de résine lavés à 100 pour cent. Ceux-ci ont été obtenus à partir de contenants d'huile post-consommation récupérés par les partenaires d'UOMA Atlantique. Les résultats montrent que les contenants d'huile peuvent être fabriqués entièrement à partir de plastique provenant de contenants d'huile usagés, ce qui signifie un contenu recyclé post-consommation de 100 pour cent. Ces informations sont partagées avec les fabricants de contenants afin de solliciter leur participation au développement de ce marché potentiel. Le promoteur a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité technique de ses bouteilles recyclées en polyéthylène haute densité (PEHD), par exemple en éliminant « l'odeur d'huile » qu'elles dégagent. Il est dit que la production de ces bouteilles peut jouer un rôle positif dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en permettant « d'économiser plus de 297 kg de CO<sub>2</sub> par tonne métrique par rapport aux bouteilles de résines vierges au Canada » (selon le site Web de RPM eco). La valeur marchande des résines vierges V.S. recyclées, l'évolution des exigences

législatives en matière d'environnement et la pression accrue du public ne sont que quelques-uns des éléments clés qui pourraient orienter le développement futur et la demande de tels produits.

- La tendance actuelle est à l'allongement de la durée de vie des huiles, des filtres et du glycol. Un exemple clair de cette tendance est l'huile minérale biodégradable de la gamme de produits de lubrifiants de Petro Canada (<https://lubricants.petro-canada.com/fr-ca/brand/environ-mv-r>). La durée d'oxydation du produit est de plus de 10 000 heures. De nombreuses huiles biodégradables sont des huiles végétales. Ces huiles sont biodégradables, mais ne durent que 500 heures ou plus dans certains cas, ce qui signifie beaucoup de contenants et beaucoup de produits à recycler. Cette nouvelle huile dure plus longtemps et est plus respectueuse de l'environnement.

De nombreuses matières désignées incluses dans le programme administré par UOMA Atlantique continueront d'évoluer au fil du temps en raison de la demande du public pour une conception qui tienne compte de l'impact environnemental du produit.

Conformément à la clause de signalement des urgences par les OPR, si UOMA Atlantique découvre une urgence environnementale, elle en avisera immédiatement, que ce soit pendant ou après les heures normales de travail, Recycle NB et le bureau approprié du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

## 8. Communication et sensibilisation de la population

50.16 (i) un plan d'éducation et de sensibilisation des consommateurs et des utilisateurs du programme d'écologisation de l'huile, des filtres à huile et du glycol, y compris tout renseignement concernant l'accès raisonnable et gratuit aux points de récupération;

Le marketing et la communication perpétuels sont des outils importants pour maintenir et améliorer la sensibilisation de la population et des parties prenantes à la nécessité de récupérer et de recycler en toute sécurité les matières désignées. UOMA Atlantique utilise plusieurs tactiques pour diffuser l'information, y compris, mais sans s'y limiter :

- **le site Web du programme** : le site Web du programme de gestion de l'huile et du glycol au Nouveau-Brunswick, trouvé à l'adresse [uoma-atlantic.com](http://uoma-atlantic.com), fournit aux résidents du Nouveau-Brunswick, dans les deux langues officielles, des renseignements sur les sujets suivants :
  - points de récupération inscrits auprès d'UOMA avec des détails sur les heures d'ouverture et les matières acceptées à chaque emplacement.
  - description des matières acceptées par le programme
  - détails sur les REA
  - les rapports annuels et
  - toute autre information sur le programme
- **la publicité / le marketing** : il s'agit d'un élément clé pour faire connaître le programme et maintenir l'intérêt au fil du temps. UOMA Atlantique mène des campagnes multimédias au printemps et à l'automne de chaque année.

- **les médias sociaux** : UOMA Atlantique utilise les médias sociaux dans le cadre d'un ensemble de tactiques visant à promouvoir le programme et à impliquer les consommateurs.
- **les médias gagnés** : mener des relations avec les médias et la population pour compléter la publicité payée et les efforts de marketing.
- **la ligne d'assistance téléphonique d'UOMA Atlantique** : une ligne téléphonique bilingue gérée par UOMA Atlantique fournit des informations sur les endroits où recycler les matières désignées de programme de l'huile et du glycol : 1-833-221-8662
- **la sensibilisation de la communauté** : participer à des salons professionnels/de consommateurs, à des événements professionnels, à des événements spéciaux.
- **le matériel promotionnel / l'informations sur le programme** : à utiliser chez les détaillants, les entreprises, les salons professionnels/de consommateurs, etc.
- **les partenariats avec les autorités gouvernementales locales** : engagement avec les municipalités, les commissions de services régionaux, les ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans, etc.
- **d'autres partenariats** : collaboration avec d'autres programmes de gestion des matières désignées du N.-B. (p. ex. coopération, dans la mesure du possible, la promotions des journées de collecte des déchets ménagers dangereux, les événements de sensibilisation de la communauté, etc.)
- **le publipostage direct** : envois dédiés à des groupes ciblés, tels que les garages automobiles.

Chaque année, avant la fin du mois de novembre, le plan de communication détaillé de l'année suivante, y compris les objectifs de sensibilisation, est soumis à Recycle NB pour examen et à titre informatif. Le plan de communication 2025 comprend de nombreuses initiatives visant à promouvoir davantage le programme. La publicité ciblée faite à l'industrie navale et à celle du camionnage est d'une importance notable, en conjonction avec nos efforts de communication réguliers et continus. Cette initiative a été lancée lors de notre campagne de l'automne 2024 et se poursuivra en 2025. L'objectif est de s'assurer que ces générateurs importants de nos matières désignées sont conscients de notre programme et continuent d'être ou deviennent des participants à part entière.

En 2021-2022, UOMA Atlantique a mené des recherches sur la sensibilisation du public et des intervenants afin d'établir des lignes de base sur les niveaux de sensibilisation et de satisfaction du public et des entreprises. Au Nouveau-Brunswick, les résultats de ces enquêtes ont montré que le niveau de sensibilisation du public au recyclage des huiles usagées et des produits connexes était élevé (60-62 pour cent). Pour les entreprises génératrices, le niveau de sensibilisation était de 94 pour cent, avec un niveau de satisfaction de 86 pour cent.

En 2025, UOMA Atlantique mettra à jour ses recherches sur le public et les parties prenantes et effectuera par la suite des sondages de courte durée chaque année afin de surveiller et d'identifier les tendances. L'objectif est de viser un niveau de sensibilisation et de satisfaction de 65 pour cent pour le public et de maintenir un niveau de sensibilisation de 90 pour cent ou plus et un niveau de satisfaction de 80 pour cent ou plus pour les entreprises génératrices.

## **ANNEXES**

---

ANNEXE	A	Liste des membres, au 31 décembre 2024
ANNEXE	B	Liste des points de récupération, au 31 décembre 2024
ANNEXE	C	Liste des récupérateurs, au 31 décembre 2024
ANNEXE	D	Liste des valorisateurs, au 31 décembre 2024
ANNEXE	E	Évaluation de rendement du plan par un vérificateur indépendant

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
A & I Products Canada Inc.	1400 Commerce Way - Unit C-1	Woodstock	ON	N4V 0A4		X			
ADF Diesel Montréal Inc.	5 Côte St-Paul	St-Stanislas	QC	G0X 3E0		X		X	
Agco Corp.	1500 North Raddant Road	Batavia	IL	60510	X	X	X		X
AGS Company Automotive Solutions, LLC	2651 Hoyt Street	Muskegon	MI	49444	X	X	X	X	
Amsoil Inc.	925 Tower Avenue	Superior	WI	54880	X	X	X	X	X
April Super Flo Inc.	9, rue Béland	L'Isle-Verte	QC	G0L 1K0	X		X		X
Asalco Inc.	44 Ch. Des Ursulines	Stanstead	QC	J0B 3E0	X		X	X	
Atlantic Compressed Air Ltd.	484 Edinburgh Dr.	Moncton	NB	E1E 2L1	X	X	X		
Atlantic Farm Serv. Inc.	123 Halifax	Moncton	NB	E1C 8N5	X		X	X	X
Atlas Copco Compressors Canada Inc.	5060 Levy St.	St-Laurent	QC	H4R 2P1	X	X	X		
AutoChoice Parts & Paints Ltd.	475 Windmill Rd	Dartmouth	NS	B3B 1B2	X	X	X	X	X
Automobile Solutions Americas Inc.	7145 West Credit Avenue	Mississauga	ON	L5N 6J7	X		X		
Baldwin Filters Inc.	4400 East Highway 30	Kearney	NE	68847		X	X		
BASF Canada	5025 Creekbank Road	Mississauga	ON	L4W 0B6	X	X	X		X
Bass Pro Shops Canada ULC	12 Perry St.	Woodstock	ON	N4S 3C2	X				
Beck Arnley Holding LLC	2375 Midway Lane	Smyrna	TN	37167	X	X	X		X
BestBuy Distributors Ltd.	3355 American Drive	Mississauga	ON	L4V 1Y7	X	X	X	X	X
Blaster LLC	8500 Sweet Valley Dr.	Valley View	OH	44125				X	
Blue Streak Hygrade Motor Products	7680, Tranmere Drive	Mississauga	ON	L5S 1K4	X		X		
Blue Water Agencies Ltd.	40 Topple Drive	Dartmouth	NS	B3B 1L6	X		X		X
Bluewater Lubricants Limited	40, Tople Drive	Darmouth	NS	B3B 1L6	X		X		X
BMW Canada Inc.	50 Ultimate Drive	Richmond Hill	ON	L4S 0C8	X	X	X		X
Boeing Distribution Canada Ltd.	907 Curé Boivin	Boisbriand	QC	J7G 2S8	X	X	X	X	
Bombardier Recreational Products	75 J-A Bombardier	Sherbrooke	QC	J1L 1W3	X	X	X	X	X
Bosch Rexroth Canada Corp.	490 Prince Charles Dr. South	Welland	ON	L3B 5X7		X			
Boss Lubricants	104 - 6303-30th Street SE	Calgary	AB	T2C 1R4	X		X		
BP Lubricants USA Inc.	240 - 4th Avenue SW	Calgary	AB	T2P 2H8	X		X		
BP Marine Ltd.	240 - 4th Avenue SW	Calgary	AB	T2P 4H4	X				
Brandt Tractor Ltd.	P.O. Box 3856 - Hgwy 1 E.	Regina	SK	S4P 3R8					

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
Cabela's Retail Canada Inc.	25 Da Baets St.	Winnipeg	MB	R2J 4G5			X	X	
Campbellton Auto Supply	86 Water St.	Campbellton	NB	E3N 1B1	X	X	X	X	X
Canadian General Filters Ltd.	400 Midwest Road	Toronto	ON	M1P 3A9		X			
Canadian Kawasaki Motors Inc.	101 Thermos Road	Toronto	ON	M1L 4W8	X	X	X	X	
Canadian Tire Corporation	2180 Yonge Street	Toronto	ON	M4P 2V8	X	X	X	X	X
Canadian Tire Petroleum	2180 Young Street	Toronto	ON	M4P 2V8	X	X	X	X	X
Canimex Inc.	285, St-Georges	Drummondville	QC	J2C 4H3		X			
CarQuest Canada Ltd.	2635 E. Millbrook Road	Raleigh	NC	27604	X	X	X	X	X
Carrefour du Camion St-Quentin	328 rue Canada	St-Quentin	NB	E8A 1H7	X	X	X	X	X
Central Tire Service Ltd.	5196 Highway 215	East Noel	NS	B0N 1J0	X		X	X	X
Champion Laboratories Inc.	200 S. 4th St.	Albion	IL	62806		X			
Chevron Canada Ltd.	1200 - 1050 West Pender St.	Vancouver	BC	V6E 3T4	X		X		X
Chicago Pneumatic Tool Company Canada Ltd.	1815 Clubhouse Drive	Rock Hill	SC	29730	X				
CIMCOOL Canada	B1 - 1175 Appleby Line	Burlington	ON	L7L 5H9	X		X	X	
Club Car, LLC	4125 Washington Road	Evans	GA	30809	X	X			X
CNH Industrial Canada Ltd.	621 State Street	Racine	WI	53402	X	X	X	X	X
Costco Wholesale Canada Ltd.	415 West Hunt Club Rd	Ottawa	ON	K2E 1C5	X		X	X	
Crestline Coach Ltd.	126 Wheeler St.	Saskatoon	SK	S7P 0A9					
Crevier Lubrifiants Inc.	2025 Lucien-Thimens	St-Laurent	QC	H4R 1K8	X		X		X
Cummins Canada ULC	7200 Route Transcanadienne	Pointe-Claire	QC	H9R 1C2	X	X	X	X	X
Cummins Filtrations Inc.	26, Century Blvd.	Nashville	TN	37214		X			
Daimler Trucks Canada Ltd.	4747 N. Channel Avenue	Portland	OR	97217	X	X	X		
DAS Companies, Inc.	724 Lawn Road	Palmyra	PA	17078	X		X	X	
Davanac Inc.	1936 St. Regis	Dorval	QC	H9P 1H6		X			
East Coast International Trucks Inc	100 Urquhart Ave.	Moncton	NB	E1H 2R5	X	X	X	X	X
Echo Power Equipment (Canada)	311 Sovereign Road	London	ON	N6M 1A6	X	X	X		
Emerson Professional Tools LLC	400 Clark Street	Elyria	OH	44035			X		
Énergies Sonic Inc.	9001 de L'Acadie	Montreal QC	QC	H4N 3H7	X		X		X
Fastenal Canada Ltd.	4730 Service Drive	Winona	MN	55987	X	X	X	X	
FCA Canada Inc.	One Riverside Drive W. - PO Box 1621	Windsor	ON	N9A 5K3	X	X	X	X	X
Ford Motor Company of Canada Ltd.	1, The Canadian Road - Box 500	Oakville	ON	L6J 5E4	X	X	X	X	X

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
Fram Group (Canada) Inc.	2430 Meadowpine Blvd - Unit 107	Mississauga	ON	L5N 6S2		X			
Fuelex Energy Ltd.	3162 Thunderbird Cres	Burnaby	BC	V5A 3G4	X		X		X
G.F. Thompson Company Ltd.	620 Steven Court	Newmarket	ON	L3Y 6Z2			X		
G.K. Industries Ltd.	50 Precidio Court	Brampton	ON	L6S 6E3		X			
Gamma Sales Inc.	100 Hunter Valley Rd.	Orillia	ON	L3V 0Y7	X	X	X	X	X
General Motors of Canada Company	1908 Colonel Sam Drive	Oshawa	ON	L1H 8P7	X	X	X	X	X
Groupe BMR Inc.	1501 rue Ampère, Suite 200	Boucherville	QC	J4B 5Z5	X	X	X	X	X
Groupe Environnemental Labrie Inc.	175, Route Marie-Victorin	Lévis	QC	G7A 2T3	X				
Harley-Davidson Canada L.P.	675 Cochrane Drive	Markham	ON	L3R 0B8	X	X	X	X	X
Harnois Énergies Inc.	80, route 158	St-Thomas	QC	J0K 3L0	X		X		X
Hastings Filters	4400 East Highway 30	Kearney	NE	68847		X			
Henkel Canada Corp.	2515 Meadowpine Blvd.	Mississauga	ON	L5N 6C3				X	
Hino Motors Canada Ltd.	6975, Creditview Rd	Mississauga	ON	L5N 8E9		X	X		X
Home Depot of Canada Inc.	426 Ellesmere Road	Scarborough	ON	M1R 4E7	X	X	X	X	X
Home Hardware Stores Ltd.	34 Henry Street West	St. Jacobs	ON	N0B 2N0	X	X	X	X	X
Honda Canada Inc.	180 Honda Blvd	Markham	ON	L6C 0H9	X	X	X	X	X
Husqvarna Canada Corp.	850 Matheson Blvd. W., Unit 1	Mississauga	ON	L5V 0B4	X				
Hyundai Auto Canada Corp.	75, Frontenac Drive	Markham	ON	L3R 6H2	X	X	X	X	X
Imperial Oil	237 4th Avenue S.W.	Calgary	AB	T2P 3M9	X		X		X
Importations Thibault Ltée	165, rue Sauvé	Sherbrooke	QC	J1L 1L6	X	X	X	X	X
International Motors ULC	571 Glover Rd	Hannon	ON	L0R 1P0	X	X	X		
Irving Blending & Packaging	555, Courtenay Bay Causeway	Saint John	NB	E2L 4E6	X		X		X
Isuzu Commercial Truck of Canada Inc.	6205-B Airport Rd	Mississauga	ON	L4V 1E3	X	X	X		X
ITW Permatex Canada	35, Brownridge Rd. - Unit 1	Halton Hills	ON	L7G 1C6	X				
Jacques Laroche Inc.	722, rue Principale	Pohénégamook	QC	G0L 1J0	X		X		X
Jaguar Land Rover Canada ULC	3-75 Courtneypark Drive West	Mississauga	ON	L5W 0E3	X	X	X	X	X
John Deere Canada ULC	295 Hunter Road	Grimsby	ON	L3M 4H5	X	X	X		X
Kadex Aero Supply Ltd.	925 - 211A Airport Road	Peterborough	ON	K9J 0E7	X		X		
Kaeser Compressors Canada Inc.	3760, la Vérendrye	Boisbriand	QC	J7A 3R8	X	X	X		
Kalmar USA Inc	415 East Dundee St	Ottawa	KS	660067	X	X			
Keystone Automotive Operations of Canada Inc.	44 Tunkhannock Avenue	Exeter	PA	18643	X	X	X	X	

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
Kia Canada Inc.	180 Foster Crescent	Mississauga	ON	L5R 3Y9	X	X	X	X	X
Kimpex Inc.	5355 St-Roch	Drummondville	QC	J2E 0B4	X	X	X		X
King-O-Matic Industries Ltd.	939 Pantera Drive	Mississauga	ON	L4W 2R9		X	X		
Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd.	75 Advance Blvd.	Brampton	ON	L6T 4N1	X		X	X	
Klondike Lubricants Corporation	3078 - 275th Street	Aldergrove	BC	V4W 3L4	X		X		
Krown Corporate	35, Magnum Drive	Schomberg	ON	L0G 1T0			X	X	
KTM Canada Inc.	1375-1 Marie-Victorin	St-Bruno	QC	J3B 6V7	X				
Kubota Canada Ltd.	5900 14th Avenue	Markham	ON	L3S 4K4	X	X	X		
Liebherr Canada Ltd.	10, Lynds Avenue	Moncton	NB	E1H 3K2	X	X			
Loblaw Inc.	1 president's choice Circle	Brampton	ON	L6Y 5S5	X		X		
Lubri-Lab Inc.	1540 rue de Coulomb	Boucherville	QC	J4B 8A3	X		X	X	
Lucas Oil Products (Canada) Company	302 N. Sheridan St.	Corona	CA	92880	X		X		
Machinerie R. Gagnon Inc.	410, Rang de L'Anse	Berthierville	QC	J0K 1A0		X			
Mack Trucks Can. and Volvo Trucks Can. Div. Vo	2100 Derry Rd West	Mississauga	ON	L5N 1B3		X			
Mahle Aftermarket Inc.	7670, Hacks Cross Rd	Olive Branch	MS	38654		X			
Maintech Services (Les)	321, Cambria Road	Lakefield	QC	J0V 1K0		X			
Mann+Hummel Filtration Technology US LLC	1 Wix Way	Gastonia	NC	28054		X			
Mann+Hummel Purolator Filters LLC	3200 Natal Street	Fayetteville	NC	28306		X			
Marindustrial Inc.	80 Harrisville Blvd	Moncton	NB	E1H 3N4		X			
Matech BTA Inc.	1570 boul. St-Charles	Drummondville	QC	J2C 4Z5	X	X	X		
Mazda Canada Inc.	55 Vogell Road	Richmond Hill	ON	L4B 3K5	X	X			X
Mercedes-Benz Canada Inc.	98 Vanderhoof Avenue	Toronto	ON	M4G 4C9	X	X	X		X
MFTA Canada Inc.	2015 Center Square Road	Logan Township	NJ	08085	X	X	X	X	
Michaud Harnois Énergies Inc.	866 Everard Daigle Boulevard	Grand Falls	NB	E3Z 3C8	X	X	X	X	X
Michaud Petroleum Inc.	866 Everard H. Daigle	Grand-Falls	NB	E3Z 3E8	X		X		X
Mitsubishi Motor Sales of Canada Inc.	2090 Matheson Blvd East	Mississauga	ON	L4W 5P8	X	X	X		X
Modern Sales Co-Op	87, Caplan Avenue	Barrie	ON	L4N 9J3	X	X	X	X	
Motion Industries (Canada) Inc.	1605 Alton Road	Birmingham	AL	35201	X	X	X		X
Motovan Inc.	1391 Gay-Lussac	Boucherville	QC	J4B 7K1	X	X	X	X	X
MSC Industrial Supply Co.	525 Harbour Place Dr.	Davidson	NC	28036	X		X	X	X
MTD Products Limited	97 Kent Avenue	Kitchener	ON	N2G 3R5	X	X	X		

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
National Energy Equipment Inc.	489 Adelard-Savoie	Dieppe	NB	E1A 7E7	X	X	X		
NCH Canada Inc.	247 Orenda Road	Brampton	ON	L6T 1E6	X		X	X	X
Nissan Canada Inc.	5290 Orbitor Drive	Mississauga	ON	L4W 4Z2	X	X	X	X	X
NLS Products (1439174 Ontario Ltd. dba)	1, Lakewood Crescent	Bobcaygeon	ON	K0M 1A0				X	
Orgill Canada Hardlines ULC	3232 White Oak Rd	London	ON	N6E 1L8	X	X	X	X	
Paccar of Canada Ltd. (Parts division)	750 Houser Way North	Renton	WA	98055	X	X	X	X	X
Parker Hannifin Canada	160 Chisholm Drive	Milton	ON	L9T 3G9		X			
Parkland Corporation	240 4th Ave SW Suite 1800	Calgary	AB	T2P 4H4	X		X		
Parts Canada Development Co.	2916 - 21st Street NE	Calgary	AB	T2E 6Z2	X	X	X	X	X
Parts for Trucks Inc.	P.O. Box 8238	Halifax	NS	B3K 5L9	X	X	X	X	X
Petro-Canada Lubricants Inc.	2310 Lakeshore Road West	Mississauga	ON	L5J 1K2	X		X	X	X
Philippe Gosselin & Associés Limitée	1133, boul. Vachon Nord	Ste-Marie	QC	G6E 1M9	X	X	X	X	X
Pièces d'Auto Transbec Inc. (Les)	5505, Ernest-Cormier	Laval	QC	H7C 0A1	X	X	X	X	
Pièces d'Auto Transit Inc. (Les)	1100, Jean-Marchand	Lévis	QC	G6V 9G8	X	X	X		
Pièces de Transmission Unitrans Ltée (Les)	3795, rue Georges Corbeil	Terrebonne	QC	J6X 4J5		X			
Polaris Industries Ltd.	50 Prairie way	Winnipeg	MB	R2J 3J8	X	X	X	X	X
Prestone Canada	33 MacIntosh Blvd.	Concord	ON	L4K 4L5			X		X
Prévost, une division de Groupe Volvo Canada Inc	35, Boul. Gagnon	Ste-Claire	QC	G0R 2V0	X	X			
Princess Auto Ltd.	475 Panet Rd	Winnipeg	MA	R2C 2Z1		X	X	X	X
Pro Form Products Ltd.	604 McGeachie Drive	Milton	ON	L9T 3Y5	X				
Produits Lubri-Delta Inc.	2215, Boul. Industriel	Laval	QC	H7S 1P8			X		
Prolab Technolub Inc.	4531, rue Industrielle	Thetford Mines	QC	G6H 2J1	X			X	
PTI Transformers Inc.	1155 Park Street	Regina	SK	S4N 4Y8	X				
Recochem Inc.	850 Montée de Liesse	Ville St-Laurent	QC	H4T 1P4	X		X		X
Robco Inc.	7200 St-Patrick	LaSalle	QC	H8N 2W7	X		X	X	
Robert Bosch Inc.	PO BOX 100765	Fort Lauderdale	FL	33310-0765		X			
Robert K. Buzzell Ltd.	254 Horsman Rd	Moncton	NB	E1E 0E8		X	X	X	
Rona Inc.	220, Chemin du Tremblay	Boucherville	QC	J4B 8H7	X	X	X	X	X
Safety-Kleen Canada Inc.	300 Woolwich St.	Breslau	ON	N0B 1M0	X	X	X	X	X
SC CLS Holding ULC (legal name)	74 Shorting Road	Scarborough	ON	M1S 3S4	X	X	X		
Shell Canada Products Ltd.	400 4th Avenue SW	Calgary	AB	T2P 2H5	X	X	X		X

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
Shoreline Lube Distribution Inc.	55 Raymel Road	Grand Barachois	NB	E4P 7M7	X		X		X
Sinto Racing Inc.	3750, 14e Avenue Ouest	Saint-Georges de Beauce	QC	G5Y 8E3	X		X		
Skyjack Inc.	201, Woodlawn Rd.	Guelph	ON	N1H 1B9	X	X			
Small Town Lubes	76 Tribe Road	Lower Knoxford	NB	E7K 2H4	X		X	X	X
SMS Equipment Inc.	17757, rue Lapointe	Mirabel	QC	J7J 1P3	X	X	X	X	X
Southwestern Petroleum Lubricants LLC	3401 Quorum Dr. - Suite 360	Fort Worth	TX	76137	X		X	X	
Spécialités Hipertech Inc.	2200, Léon-Harmel - Suite 6	Québec	QC	G1N 4L2	X		X	X	
State Chemical Ltd.	5915 Landerbrook Drive	Mayfield Heights	OH	44124	X			X	
STIHL Ltd.	1515 Sise Rd. - Box 5666	London	ON	N6A 4L6			X		
Strongco LP	55, Isnor Drive	Dartmouth	NS	E1E 1E1	X	X	X	X	X
Subaru Canada Inc.	560 Suffolk Court	Mississauga	ON	L5R 4J7	X	X	X		X
Superline Fuels	3451 Barrington Street	Halifax	NS	B3K 2X8					
Suzuki Canada Inc.	360 Saunders Road	Barrie	ON	L4N 9Y2	X	X	X	X	X
Teklub Canada Ltée	9 rue Béland	L'Isle-Verte	QC	G0L 1K0	X		X	X	X
Texas Refinery Corp. of Canada Ltd.	840 North Main Street	Fort Worth	TX	76106	X		X	X	
Textron Off Road (Arctic Cat Sales Inc.)	601 Brooks Avenue South	Thief River Falls	MN	56701	X	X	X		X
The Sherwin-Williams Canada Inc.	101 Prospect Avenue NW	Cleveland	OH	44115	X		X	X	
Toromont Cat	175 Akerley Blvd.	Dartmouth	NS	B2Y 3Z6	X	X	X	X	X
TotalEnergies Marketing Canada Inc.	220 Avenue Lafleur	LaSalle	QC	H8R 4C9	X		X		X
Toyota Canada Inc.	One Toyota Place	Toronto	ON	M1H 1H9	X	X	X	X	X
Triumph Motorcycles America	100 Hartsfield Center	Atlanta	GA	30354		X	X	X	X
UAP Inc.	7025, rue Ontario Est	Montréal	QC	H1N 2B3	X	X	X	X	X
Ultra Clear Engine Fluids	8725 Holgate Crescent	Milton	ON	L9T 5G7					X
Uni-Select Inc.	80, Rooney Crescent	Moncton	NB	E1E 4M3	X	X	X	X	X
Univar Canada Ltd.	9800 Van Horne Way	Richmond	BC	V6X 1W5	X		X	X	X
Valvoline Canada Ltd.	100 Valvoline Way	Lexington	KY	40509	X		X	X	X
Vast-Auto Distribution Atlantic Ltd.	50 Whiting Road	Fredericton	NB	E3B 5V5	X	X	X	X	X
Verco International Inc.	9, rue Béland	L'Isle-Verte	QC	G0L 1K0	X		X		X
Vermeer Canada Inc.	423-1100 South Service Rd.	Stoney Creek	ON	L8E 0C5		X	X		
Volkswagen Group Canada Inc.	777 Bayly St West	Ajax	ON	L1S 7G7	X	X	X	X	X
Volvo Car Canada Ltd.	9130 Leslie Street	Richmond Hill	ON	L4B 0B9	X				X

Nom de compagnie	Adresse	Ville	Pro	Code postal	Huile	Filtres	Contenants	Aérosols	Glycol
Wacker Neuson Limited	131 Savannah Oaks Drive	Brantford	ON	N3V 1E8	X		X		
Wainbee Ltd.	5789 Coopers Ave	Mississauga	ON	L4Z 3S6	X	X			
Wajax Industrial Components Ltd.	2200 52nd Avenue	Lachine	QC	H8T 2Y3	X	X	X	X	X
Wajax Power	485 Venture drive	Moncton	NB	E1H 2P4		X			X
Wakefield Canada Inc.	3620 Lakeshore Blvd West	Toronto	ON	M8W 1P2	X		X		
Walmart Canada Corp.	1940 Argentia Road	Mississauga	ON	L5N 1P9	X	X	X	X	X
Walter Surface Technologies Inc.	5977 Route Transcanadienne	Pointe-Claire	QC	H9R 1C1	X		X	X	
WD-40 Company (Canada) Ltd.	P.O. Box 220	Etobicoke	ON	M9C 4V3			X	X	
Westpier Marine & Industrial Supply Inc.	577 Elm St.	Port Colborne	ON	L3K 4P5	X		X		X
Worldpac Canada Inc.	1-4300 Wellington Road South, P.O. Box	London	ON	N6E 2E7	X	X	X		
Wurth Canada Limited	345 Hanlon Creek Blvd.	Guelph	ON	N1C 0A1	X		X	X	
Yamaha Motor Canada Ltd.	480 Gordon Baker Road	Toronto	ON	M2H 3B4	X	X	X	X	

**Total members 196**

Ville	Nom de compagnie ou organisme	Ouvert à tous
Allardville	Commission de services régionaux Chaleur	X
Atholville	Canadian Tire - Atholville	X
Atholville	Central Garage Ltd	X
Aulac	Haylock Contract and Repair Services Ltd	X
Back Bay	Leeman's Truck and Auto Service Ltd	X
Bains Corner	Billys Premium Auto Service	X
Balmoral	Mecanik SJP	X
Bathurst	Canadian Tire	X
Bathurst	Curt's Auto Repair	X
Bathurst	École Seconodaire Népisiguit	
Bayfield	KAA Auto	X
Berry Mills	Southeast Regional Service Commission	X
Bertrand	A.Frigault Pièces et réparations Ltee	X
Bethel	D. Harris Auto Repair And Salvage	X
Blacks Harbour	Coastal Transport Limited	
Bouctouche	École Clément-Cormier	
Campbellton	Luc & Benny Muffler Shop 2008 Inc.	X
Campbellton	Mundle's Service Ltd	X
Campbellton	Plaza Chevrolet Buick GMC	X
Cap-Pelé	Autorité Portuaire du Quai Aboiteau (1990) Inc.	
Caraquet	Le Comité du Port de Caraquet Inc.	
Caraquet	Ville de Caraquet	X
Centreville	Centreville Equipment Ltd	X
Chipman	G. Saulnier Trucking Inc	X
Chipman	Thompsons Tire	X
Chipman	Vernon Bishop Towing	X
Clair	Garage Don	X
Coal Creek	A. Bonnell Excavating	X
Cocagne	Adrien Goguen & Fils Ltée	X
Cocagne	Cocagne Tire Inc.	X
Cormierville	Harbour Authority of Cormierville	
Dalhousie	Dayview Motors	X
Dieppe	CDN Tire - Gestion Guy L'Heureux	X
Dieppe	École Mathieu Martin - Atelier Mécanique	
Dieppe	Mr. Lube	X
Dieppe	Tracker Marine Boat Center "Bass Pro"	X
Doaktown	Stewarts Service Station	X
Edmundston	Canadian Tire - Edmunston	X
Edmundston	Garage Roy Collin et Body Shop	X
Edmundston	GM - Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltd	X
Edmundston	Rendez-Vous Chrysler	X
Elsipogtog	Elsipogtog Marine Facility	X

<b>Ville</b>	<b>Nom de compagnie ou organisme</b>	<b>Ouvert à tous</b>
Escuminac	Port Authority of Escuminac Inc.	
Fairfield	J.E. March Trucking Ltd.	X
Florenceville-Bristol	Bridge Front Auto	X
Florenceville-Bristol	County Tractors & Machinery Ltd	X
Fredericton	Cedar Holdings Inc.	X
Fredericton	Fox Chevrolet Cadillac	X
Fredericton	Fredericton Mazda	X
Fredericton	Fredericton Volkswagen	X
Fredericton	Swifty's 15 Minute Oil Change Ltd	X
Fredericton	Swifty's 15 Minute Oil Change Ltd	X
Fredericton	Trius Inc	X
Grand Falls	F. McClure & Sons Ltd	X
Grand Falls	Auto & Truck Centre	X
Grand Falls	Canadian Tire - Grand Falls	X
Grand Falls	D & N Metals Co Ltd	X
Grand Falls	Grand Falls Hyundai	X
Grand Falls	Ok Tire & Auto Service	X
Grand Falls	Violette Ford 2016 inc	X
Grand Manan	688925 NB Inc. & Island Waste & Recycling	X
Grand Manan	Grand Manan Harbour Authority (Ingall's Head)	
Grand Manan	Grand Manan Harbour Authority (North Head)	
Grand Manan	Grand Manan Harbour Authority (Seal Cove)	
Grand Manan	Island Truck Repair	X
Grand Manan	Route 776 Tire and Auto	X
Grand-Sault	Rendez-Vous Chrysler	X
Hartfield	Hartfield Service Center	X
Hartland	Valley Car Care and Tire Ltd	X
Hillsborough	Hillsborough Recycling Depot	X
Hillsborough	Hillsborough Service Center	X
Irishtown	Never Enuf Chrome & Detailing Ltd	X
Irishtown	Phil Gaudreau Auto Services	X
Jacksonville	Parts-R-Us	X
Jolicure	Granat Construction Ltd.	X
Kedgwick	Garage Gaetan St-Laurent inc	X
Lakeville	Ron's Repair Shop Ltd	X
Lawrence Station	Southwest New Brunswick Service Commission	X
Le Goulet	Administration Portuaire Le Goulet	
Lower Coverdale	Darren Phillips Auto Repair Ltd	X
Madawaska Maliseet First Nation	Maliseet Auto	X
McAdam	Mackay's Garage Ltd	X
McAdam	McAdam Auto Repair	X
Meductic	Cummings Bros & Son	X
Miramichi	École Carrefour Beausoleil	
Miramichi	Envirem Organics Inc.	X

<b>Ville</b>	<b>Nom de compagnie ou organisme</b>	<b>Ouvert à tous</b>
Miramichi	GM - Lounsbury Automative Ltd	x
Miramichi	Greater Miramichi Regional Service Commission	x
Miramichi	Towne Chrysler Dodge Jeep Ram Ltd.	x
Miramichi	Trevors Hyundai	x
Moncton	Mr. Lube	x
Moncton	Precision Auto Clinic	x
Moncton	Take 5 Oil Change	x
Murray Corner	Harbour Authority of Botsford	
Neguac	Administration Portuaire du Quai de Néguac Inc.	
Neguac	H & C Allain Ltée	x
Oak Bay	Ok Tire	x
Oak Bay	Olde Carr Ltd	x
Old Ridge	Border Transmission Ltd	x
Old Ridge	R.E.M. Transport Ltd	x
Old Ridge	Randy's Towing	x
Paquetville	L.A. Thériault and Fils Ltée	x
Pembroke	Sharpes Towing & Auto Salvage	x
Penobsquis	Bruce Cripps Automotive	x
Perth-Andover	Carquest Perth-Andover	x
Perth-Andover	Grants Service Centre	x
Perth-Andover	RTC Auto Sales and Service	x
Petite-Lamèque	Garage Petite-Lamèque	x
Petit-Rocher	Le Breton Auto Services	x
Piercemont	Edward Pickard Ltd	x
Pointe des Robichaud	Steven f garage	x
Quispamsis	Ultimate Auto Ltd	x
Richibucto	Richibucto Port Authority	
Richibucto-Village	Administration Portuaire de Cap-Lumière Ltd.	
Richibucto-Village	D & M Service Station Ltd	x
Riverview	Riverview Muffler Centre	x
Riviere-Verte	Commission de Services Régionaux # 1 Nord-Ouest	x
Riviere-Verte	P. Babineau Entreprises Inc	x
Rogersville	Garwa Sales Ltd. Napa Rogersville	x
Rothesay	Canadian Tire	x
Rothesay	KV Auto & Truck Center	x
Sackville	Gary Estabrooks Auto Service	x
Saint Andrews	Armstrong's Auto Repair	x
Saint Andrews	Ghost Road Auto Ltd	x
Saint John	Canadian Tire - Saint John	x
Saint John	Century Subaru	x
Saint John	Dobson Chrysler Dodge	x
Saint John	EW Auto Sales & Repairs Ltd	x
Saint John	Henderson Auto Service Ltd	x
Saint John	Hunter's Hi-Teck Auto	x

<b>Ville</b>	<b>Nom de compagnie ou organisme</b>	<b>Ouvert à tous</b>
Saint John	Millidgeville Service Center	X
Saint John	MK Auto Recyclers	X
Saint John	Ok Tire	X
Saint John	Ray Roach Service Center	X
Saint John	Renforth AutoPro	X
Saint John	Stackhouse Automotive	X
Saint John	Take 5 Oil Change	X
Saint-André	FJ Lafrance Ltd	X
Saint-André	M & L Ouellette Garage	X
Saint-Antoine	Donald Cormier Garage & Fils inc	X
Saint-Antoine	Goguen Mag Wheels & Tires inc.	X
Saint-Antoine	Saint-Antoine Farm Equipment Ltd	X
Saint-Basile	Garage Daniel Bois Autopro	X
Saint-Basile	Garage Danny Beaulieu	X
Sainte-Rose	D.S.K. Entreprise Ltée	X
Saint-François-de-Madawaska	Garage Éric Nadeau	X
Saint-François-de-Madawaska	Mich Trucking	X
Saint-Jacques	Garage Dionne Ltée	X
Saint-Louis-de-Kent	École Mrg-Marcel-François-Richard	
Saint-Quentin	Garage Serge Valcourt	X
Shediac	École Louis J. Robichaud	
Shediac	GM - Seaside Chevrolet Limited	X
Shediac Bridge	Tony's Vehicle Repair & Service Inc	X
Shediac River	Bastarache Auto Salvage	X
Shippagan	Centre de Service Maritime aux Pêcheurs	X
Somerville	Lawrence's Service Centre	X
Somerville	R L Auto Service Ltd	X
St. Jacques	Garage Side Track's	X
St. Louis de Kent	Administration Portuaire du Cap St-Louis	
St. Stephen	Canadian Tire - St Stephen	X
St. Stephen	Milltown Garage	X
Ste-Marie St-Raphael	Administration portuaire Ste-Marie St-Raphael	
Sussex	Main Street Auto Service Ltd	X
Sussex Corner	Quality Auto Parts Service & Sales	X
Tobique First Nation	Neqotkuk Diversion Center	X
Tracadie-Sheila	CSRPA	X
Tracadie-Sheila	Garage Centreville Tracadie-Sheila Ltée	X
Tracadie-Sheila	GM - Toner GMC Chevrolet Buick Ltée	X
Tracyville	Manfred's Auto And Truck Repair Ltd	X
Turtle Creek	Shs Auto	X
Upper L'Etang	CCM Enterprises Ltd	X
Upper Rexton	Upper Rexton Auto Service Ltd	X
Weaver	I.R. MacDonald & Sons	X
Weldon	Frank L. Steeves Ltd	X

<b>Ville</b>	<b>Nom de compagnie ou organisme</b>	<b>Ouvert à tous</b>
Willow Grove	Willow Grove Auto Repair	x
Wilsons Beach	Harbour Authority of Campobello	
Woodstock	Canadian Tire - Woodstock	x
Woodstock	Corey Ford Limited	x
Woodstock	Corey Hyundai	x
Woodstock	OK Tire Ltd	x
Woodstock	Woodstock Toyota	x

**TOTAL: 183 points de récupération**  
**Ouvert à tous : 159 points de récupération**

Nom	Ville	Pro	Téléphone	Huile	Glycol	Filtres	Contenants	Aérosols	ZONE						
									1	2	3	4	5	6	7

Campor Environnement inc.	Rivière-du-Loup	QC	418-867-8577	X					•	•	•	•				
GFL (MO) Environmental Services Inc.	Moncton	NB	506-859-1598	X		X		X	•				•			
GFL (SX) Environmental Services Inc.	Sussex	NB	506-432-5855	X	X	X	X	X	•	•	•	•	•	•	•	•
RPM Eco	Blainville	QC	1-877-535-0777				X		•	•	•	•	•	•	•	•
Safety-Kleen Canada Inc.	Debert	NS	1-855-270-0010	X	X	X		X	•	•	•	•	•	•	•	

**Nombre de récupérateurs par produit :**

<b>Huile</b>	<b>4</b>
<b>Glycol</b>	<b>2</b>
<b>Filtres</b>	<b>3</b>
<b>Contenants</b>	<b>2</b>
<b>Aérosols</b>	<b>3</b>

NOM	VILLE	PRO	TÉLÉPHONE	Huile	Glycol	Filtres	Containers	Aérosols
Construction DJL Inc.	Boucherville	QC	450-641-8000	X				
GFL (DB) Environmental Services Inc.	Debert	NS	902-890-8375	X				
GFL (MO) Environmental Services Inc.	Moncton	NB	506-859-1598	X		X		X
GFL (SX) Environmental Services Inc.	Sussex	NB	506-432-9500	X	X	X		X
Groupe Colas Québec (FKA Sintra Inc.)	Lévis	QC	1-866-708-1805	X				
Napierville Refineries inc.	Napierville	QC	514-461-0271		X			
Plastiques VPC Inc.	Saint-Henri-de-Lévis	QC	418-882-0564				X	
RPM Eco	Blainville	QC	1-877-535-0777				X	
Safety-Kleen Canada inc.	Debert	NS	418-880-2624	X		X		
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Montréal	QC	1-800-563-9535	X		X		

**Nombre de valorisateurs par produit :**

<b>Huile</b>	<b>7</b>
<b>Glycol</b>	<b>2</b>
<b>Filtres</b>	<b>4</b>
<b>Contenants</b>	<b>2</b>
<b>Aérosols</b>	<b>2</b>



# Rapport

Évaluation du Plan d'écologisation 2025 de l'Huile et du Glycol du Nouveau-Brunswick de UOMA Atlantique

4 février 2025

Présenté à :



Raymond Chabot  
Grant Thornton



Société de gestion des  
**Huiles Usagées  
de l'Atlantique**



Le 4 février 2025

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Monsieur David Bois  
Président du conseil d'administration  
UOMA Atlantique

Monsieur Timothy LeBlanc  
Chef de la direction  
Recycle NB

**Objet : Rapport – Évaluation du Plan d'écologisation 2025 de l'Huile et du Glycol du  
Nouveau-Brunswick de UOMA Atlantique**

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport portant sur l'évaluation du Plan d'écologisation 2025 de l'Huile et du Glycol du Nouveau-Brunswick de UOMA Atlantique.

Ce rapport a été préparé afin de présenter les résultats de notre évaluation indépendante et de recommander, lorsque cela est jugé nécessaire, des pistes d'amélioration en lien avec le plan. Il est destiné à l'usage de la direction de la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (ci-après « UOMA Atlantique ») et ne devrait donc pas être distribué à d'autres fins que celles convenues. Une autorisation préalable de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (ci-après « RCGT ») est requise pour tout autre usage.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation du mandat.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous demeurons à votre disposition pour toute assistance supplémentaire ou pour vous accompagner dans la poursuite de vos objectifs.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec Mathieu Lendick au 514 390-4176.

En espérant avoir l'occasion de partager vos défis, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Mathieu Lendick, CPA, CISA  
Associé – Conseil en management

# Table des matières

« Chez RCGT, nous faisons tous les efforts nécessaires et mettons à contribution tout notre talent pour aider les organisations performantes à réaliser leur plein potentiel de croissance. »

<b>1. Plan d'écologisation de l'Huile et du Glycol du Nouveau-Brunswick de UOMA Atlantique.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Portée et approche de réalisation .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Évaluation de la performance du Plan d'écologisation.....</b>	<b>5</b>

---

# 1. Plan d'écologisation de l'Huile et du Glycol du Nouveau-Brunswick de UOMA Atlantique

---

## 1.1. UOMA ATLANTIQUE

Fondé en 2014, UOMA Atlantique est un organisme à but non lucratif reconnu par Recycle NB en tant qu'agent habilité à agir au nom des propriétaires de marques pour déployer et gérer un programme intégré de récupération et de valorisation des produits réglementés. La mission de UOMA Atlantique est de gérer économiquement, écologiquement et de manière socialement efficace et responsable, un programme de récupération, de valorisation et de sensibilisation des utilisateurs à l'égard des huiles usagées, des glycols usagés, des contenants d'huile et de glycol usagés d'une capacité de 50 litres ou moins (incluant les aérosols lubrifiants et nettoyeurs à freins usagés) et des filtres usagés, et ce, au nom des membres.

## 1.2. LE PROGRAMME

Le programme de récupération et de valorisation pour les produits réglementés de UOMA Atlantique est financé par les propriétaires de marques qui sont membres de UOMA Atlantique. Ils financent le programme en payant des redevances environnementales pour chaque produit réglementé mis en marché au Nouveau-Brunswick.

Lorsque les produits réglementés sont consommés et arrivent en fin de vie, ils peuvent être acheminés vers des points de collecte par les générateurs de ces produits usagés, ou les Récupérateurs peuvent récupérer les produits usagés directement auprès des générateurs.

Les générateurs sont principalement des garages, des marchands, des entreprises des secteurs commercial, industriel, municipal, forestier, agricole et du transport, ou des particuliers.

Les récupérateurs, qui sont enregistrés auprès de UOMA Atlantique, récupéreront ensuite auprès des points de collecte enregistrés ou des générateurs les produits réglementés usés et recevront des incitatifs (subsidés) de UOMA Atlantique. Les récupérateurs, qui agissent souvent aussi en tant que valorisateurs dans le cycle du programme, donneront une seconde vie aux produits ou s'ils n'agissent pas en tant que tels, les enverront aux valorisateurs enregistrés.

### 1.3. PLAN D'ÉCOLOGISATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le nouveau plan d'écologisation de UOMA Atlantique pour 2025 a été soumis à Recycle NB conformément aux exigences de l'article 50.13 du Règlement sur les matières désignées – Loi sur l'assainissement de l'environnement (ci-après le « Règlement ») en octobre 2024, pour approbation par le conseil d'administration de Recycle NB en décembre 2024.

De plus, ce plan d'écologisation doit être évalué par une partie externe indépendante conformément à l'exigence de l'article 50.16 (j) du Règlement, « une évaluation du rendement du plan d'écologisation du propriétaire de marque qu'effectue un vérificateur indépendant ».

---

## 2. Portée et approche de réalisation

---

### 2.1. PORTÉE

Pour évaluer le plan d'écologisation, nous avons considéré les exigences suivantes de l'article 50.16 du Règlement qui doivent être incluses dans le contenu du plan d'écologisation de l'huile et du glycol et auxquelles UOMA Atlantique doit se conformer :

- a) Un plan pour la collecte, l'entreposage et le transport de l'huile usée, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol usagés dans la province, y compris les matières des autres propriétaires de marque;
- b) Les renseignements concernant le nombre d'unités d'huile, de filtres à huile et de glycol vendues sur le marché, les méthodes de collecte, d'entreposage, de transport, de consolidation, de même que les installations de recyclage qui seront utilisées;
- c) Le nombre estimé d'unités à recueillir, à réutiliser, à recycler et à récupérer, ainsi que les coûts y afférents;
- d) Les renseignements se rapportant à la population et à la région géographique concernée;
- e) Un plan pour la prestation de services aux régions éloignées ou rurales concernées, s'il y a lieu;
- f) Un plan de gestion de la matière désignée, conforme à l'ordre de préférence suivant : sa réutilisation, la récupération de l'énergie qu'elle produit, son élimination conforme à la Loi;
- g) Une description de la méthodologie qu'utilisera le propriétaire de marque pour établir les montants utilisés dans le calcul du taux consommé à l'usage;
- h) Une description des moyens que prend le propriétaire de marque pour modifier la conception des produits de l'huile ou du glycol afin d'en améliorer la réutilisation et le recyclage;
- i) Un plan d'éducation et de sensibilisation des consommateurs et des utilisateurs du programme d'écologisation de l'huile, des filtres à huile et du glycol, y compris tout renseignement concernant l'accès raisonnable et gratuit aux points de récupération;
- j) Une évaluation du rendement du plan d'écologisation du propriétaire de marque qu'effectue un vérificateur indépendant;
- k) Un plan pour l'élimination ou la réduction des impacts environnementaux de l'huile usée, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol usagés;
- l) Tout renseignement concernant la méthode par laquelle le plan d'écologisation de l'huile et du glycol atteindra les taux de récupération fixés établis aux articles 50.21 et 50.22.

## 2.2. APPROCHE DE RÉALISATION

Les opérations pour atteindre les objectifs de ce mandat ont été menées du 22 octobre 2024 au 31 octobre 2024 et du 31 janvier 2025 au 3 février 2025. Voici un résumé des principales activités réalisées :

- Discussions avec la direction de UOMA Atlantique;
- Acquérir une compréhension et examiner les documents qui appuient notre évaluation du plan d'écologisation.

### Limites

Il est important de souligner que ce rapport concernant l'évaluation de la performance du plan d'écologisation ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

---

## 3. Évaluation de la performance du Plan d'écologisation

---

- a) **Un plan pour la collecte, l'entreposage et le transport de l'huile usée, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol usagés dans la province, y compris les matières des autres propriétaires de marque**

### Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence, toutefois des améliorations mineures pourraient être apportées au plan.

L'organisation a été créée pour gérer la collecte, l'entreposage et le transport des huiles usagées, des filtres à huile usagés, des contenants d'huile, du glycol usagé et des contenants de glycol pour leurs membres, grâce à un système de récupération et de valorisation basé sur des demandes de subsides versées aux récupérateurs et aux valorisateurs. Ce système est bien défini et détaillé dans le plan d'écologisation de UOMA Atlantique.

De plus, la collecte, l'entreposage et le transport des matériaux désignés sont gérés par des fournisseurs de services (récupérateurs) qui doivent rendre compte à UOMA Atlantique et de leurs engagements contractuels.

De plus, sur la base de notre expérience en tant qu'auditeurs indépendants pour UOMA Atlantique depuis la création du programme, UOMA Atlantique est toujours à la recherche de nouvelles façons d'améliorer son système de récupération et de réclamation en atteignant des régions plus éloignées, en recherchant des partenariats avec des intervenants clés et en examinant les incitatifs payés pour augmenter la collecte d'huiles et de glycols.

Enfin, le plan comprend un processus, par le biais de points de collecte, pour s'assurer que les zones géographiques desservies sont bien couvertes afin de maximiser la collecte. Au 31 décembre 2024, UOMA Atlantique comptait plus de 181 points de collecte. En 2025, UOMA Atlantique prévoit procéder à une évaluation de la couverture des points de collecte à l'aide d'un Système d'information géographique (SIG) et prendre les mesures nécessaires pour combler toute lacune identifiée.

### Commentaires

- Le plan pourrait expliquer comment les récupérateurs sont imputables envers UOMA Atlantique pour maximiser la collecte des matériaux désignés et s'assurer que les récupérateurs respectent les normes de l'industrie et les divers règlements auxquels ils doivent se conformer.

**b) Les renseignements concernant le nombre d'unités d'huile, de filtres à huile et de glycol vendues sur le marché, les méthodes de collecte, d'entreposage, de transport, de consolidation, de même que les installations de recyclage qui seront utilisées**

### Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence, toutefois des améliorations mineures pourraient être apportées au plan.

Le plan fournit des informations sur la façon dont le nombre d'unités d'huile, de filtres à huile et de glycols vendus sur le marché peut être rendu disponible et sur les méthodes de collecte, d'entreposage, de transport, de consolidation et d'installations de recyclage à utiliser.

Le nombre d'unités vendues est facilement accessible, car le programme est financé par ses membres qui doivent déclarer les produits désignés vendus sur une base mensuelle ou trimestrielle. L'information est donc disponible en temps opportun et l'exactitude et l'exhaustivité des unités déclarées sont assurées en confiant à un cabinet indépendant la réalisation de missions d'examen.

En ce qui concerne les méthodes de collecte, d'entreposage, de transport, de consolidation et d'installations de recyclage à utiliser, le plan détaille le système de récupération et de réclamation, basé sur les demandes de subsides versés aux récupérateurs et aux valorisateurs, assurant des services de collecte à travers le Nouveau-Brunswick, et ce, peu importe l'emplacement ou le volume d'activité.

### Commentaires

- Le plan pourrait également aborder la manière dont la performance des récupérateurs est surveillée, puisque la responsabilité de déterminer la fréquence des collectes leur incombe.

**c) Le nombre estimé d'unités à recueillir, à réutiliser, à recycler et à récupérer, ainsi que les coûts y afférents**

### Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence, toutefois des améliorations mineures pourraient être apportées au plan.

Le plan fournit des informations sur le nombre de produits à récupérer en 2025 et les coûts associés pour la récupération et la valorisation de chaque produit désigné individuellement. De plus, le nombre de produits récupérés (ou à récupérer) et les coûts associés sont présentés pour 2023 (réels et projetés) et 2024 (projetés), à des fins de comparaison.

Les quantités de matériaux désignés qu'il est prévu de récupérer et les coûts associés sont basés sur les budgets approuvés en utilisant une approche conservatrice.

De plus, en ce qui concerne spécifiquement les données de récupération déclarées par UOMA Atlantique, les récupérateurs disposent d'une période de 100 jours à compter du moment où les matières sont envoyées pour traitement pour réclamer et déclarer les matières récupérées. Les années antérieures ont montré que les matières réclamées et déclarées en dehors de ce délai ne sont pas significatives. Afin de minimiser le risque que les quantités récupérées ne soient pas déclarées dans l'année appropriée en raison de problèmes de démarcation, UOMA Atlantique a mis en place des mesures de contrôle pour identifier ces quantités en temps opportun. De plus, UOMA Atlantique a fixé une limite de 5 % pour chaque catégorie de matière désignée, au-delà de laquelle les données de récupération déclarées seront redressées pour refléter les quantités non déclarées pour une année

spécifique, afin de garantir une démarcation appropriée d'une période de déclaration à l'autre. Cette limite garantira que toutes les données de récupération qui pourraient avoir un impact significatif sur les taux de récupération déclarés, soient déclarées dans l'année de déclaration appropriée.

## Commentaires

- Le plan pourrait inclure des hypothèses plus détaillées, considérant l'impact des différentes initiatives décrites dans le plan ainsi que les conditions du marché pour les années suivantes afin d'estimer le nombre d'unités et leurs coûts associés.

### d) Les renseignements se rapportant à la population et à la région géographique concernée

#### Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence puisque le plan fournit des informations sur la population et la zone géographique à desservir. Le plan fournit une liste des points de collecte enregistrés auprès de UOMA Atlantique et fournit des informations sur la façon dont le réseau de points de collecte est maintenu, en tenant compte de la densité de population et de la couverture provinciale. Le plan précise également qu'UOMA Atlantique entamera des discussions avec Recycle NB pour établir des objectifs d'accessibilité et évaluera la couverture de ses installations de récupération à l'aide d'un Système d'information géographique (SIG).

Le plan indique également où les matériaux désignés peuvent être retournés gratuitement par le public : garages et installations de services commerciaux; détaillants; les commissions de services régionaux participantes; événements de collecte d'une journée. De plus, certaines autorités portuaires, des écoles de mécanique et d'autres installations commerciales sont identifiées comme points de collecte à des fins spécifiques.

### e) Un plan pour la prestation de services aux régions éloignées ou rurales concernées, s'il y a lieu

#### Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence puisque le plan fournit des renseignements pour la prestation de services dans les régions éloignées ou rurales.

Comme décrit dans l'exigence précédente, le plan fournit des informations sur la façon dont le réseau de points de collecte est entretenu, en tenant compte de la densité de la population et de la couverture provinciale. De plus, pour assurer la couverture des régions éloignées, le plan prévoit qu'UOMA Atlantique paiera des incitatifs aux récupérateurs en fonction de la densité des populations locales et des enjeux géographiques pour s'assurer que tous les résidents du Nouveau-Brunswick reçoivent des services.

### f) Un plan de gestion de la matière désignée, conforme à l'ordre de préférence suivant : sa réutilisation, la récupération de l'énergie qu'elle produit, son élimination conforme à la Loi

#### Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence, toutefois des améliorations mineures pourraient être apportées au plan.

Le plan fournit des informations sur la manière dont chaque type de matières applicables au programme (huiles, filtres à huile, contenants en aérosols, contenants d'huile et de glycol et glycols) sont soit réutilisées, récupérées pour l'énergie ou recyclées.

Considérant qu'il est accepté au Nouveau-Brunswick de brûler les huiles usagées, la récupération d'énergie demeure le principal moyen de gestion des huiles usagées alors qu'UOMA Atlantique cherche à augmenter la part des huiles usagées à recycler et à réutiliser. Pour les filtres à huile, les contenants en aérosols et les contenants d'huile et de glycol, il est prévu de recycler les matières en favorisant la fabrication de nouveaux produits et pour les glycols, l'objectif est de les recycler afin d'être réutilisés.

## Commentaires

- Le plan indique qu'UOMA Atlantique évalue périodiquement les méthodes qui pourraient améliorer la réduction, la réutilisation et le recyclage des matières désignées. Cependant, le plan pourrait expliquer quelles mesures seront prises pour réaliser ces améliorations dans la gestion des matières désignées.

### g) Une description de la méthodologie qu'utilisera le propriétaire de marque pour établir les montants utilisés dans le calcul du taux consommé à l'usage

## Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence puisque le plan fournit des informations sur la façon dont UOMA Atlantique détermine les quantités utilisées pour calculer le taux consommé à l'usage. UOMA Atlantique continuera de baser le taux de « consommation à l'usage » pour les huiles et les glycols sur des études réalisées par des parties externes spécifiquement pour le Nouveau-Brunswick ou sur d'autres études disponibles qui pourraient aider à améliorer l'exactitude des données utilisées pour déterminer les taux de récupération. UOMA Atlantique cherche à obtenir ses propres hypothèses afin de s'assurer qu'ils correspondent bien à la réalité du marché au Nouveau-Brunswick.

À ce sujet, des travaux seront amorcés en 2025 à l'échelle nationale, avec une perspective provinciale, lorsque possible, pour mettre à jour les études sur les produits désignés (huile et glycol) « consommés à l'usage » ou « disponibles pour la collecte ». UOMA Atlantique prévoit partager la méthodologie de recherche utilisée avec Recycle NB pour approbation avant d'intégrer de nouvelles hypothèses dans ses calculs de taux de récupération.

### h) Une description des moyens que prend le propriétaire de marque pour modifier la conception des produits de l'huile ou du glycol afin d'en améliorer la réutilisation et le recyclage

### k) Un plan pour l'élimination ou la réduction des impacts environnementaux de l'huile usée, des filtres à huile, des contenants d'huile, du glycol et des contenants de glycol usagés

## Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence, toutefois des améliorations mineures pourraient être apportées au plan.

Le plan décrit les initiatives dans lesquelles UOMA Atlantique et les membres du programme se sont engagés pour promouvoir la réduction des impacts environnementaux des produits à base d'huile et de glycol, tels que :

- Ajustement des frais environnementaux en fonction de la réutilisabilité et de la recyclabilité des matières commercialisées par les membres.
- Parrainage dans le cadre d'un projet de recherche et développement pour créer des contenants d'huile fait entièrement à partir du plastique provenant de contenants d'huile usagée.

- La production par les détenteurs de marques de produits plus respectueux de l'environnement avec une durée de vie plus longue.

## Commentaires

- Le plan pourrait fournir des informations sur les actions qui seront entreprises par UOMA Atlantique en 2025 pour promouvoir la conception de produits avec une réutilisabilité et une recyclabilité améliorées, pour créer de nouvelles initiatives et pour aider les détenteurs de marques dans de telles initiatives.
- i) **Un plan d'éducation et de sensibilisation des consommateurs et des utilisateurs du programme d'écologisation de l'huile, des filtres à huile et du glycol, y compris tout renseignement concernant l'accès raisonnable et gratuit aux points de récupération**

## Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence puisque le plan indique clairement ce qui est fait en matière d'éducation et de sensibilisation des consommateurs et des utilisateurs de produits pétroliers et que UOMA Atlantique poursuivra ses efforts pour améliorer la communication et la sensibilisation des consommateurs et des différents intervenants au programme.

Des informations pertinentes sur le programme et la sensibilisation sont fournies par divers médias tels que le site Web d'UOMA Atlantique, les médias sociaux, les envois et le matériel promotionnel, les campagnes commerciales, etc. De plus, ces initiatives visent à cibler les consommateurs en général ainsi que des groupes spécifiques.

- j) **Une évaluation du rendement du plan d'écologisation du propriétaire de marque qu'effectue un vérificateur indépendant**

## Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence puisque la performance du plan du programme est évaluée par le biais de ce rapport.

- l) **Tout renseignement concernant la méthode par laquelle le plan d'écologisation de l'huile et du glycol atteindra les taux de récupération fixés établis aux articles 50.21 et 50.22**

## Notre évaluation

UOMA Atlantique répond à cette exigence.

Selon le Règlement, UOMA Atlantique devra atteindre un taux de récupération de 75 % pour chaque type de matières applicable au programme (huiles, filtres à huile, contenants en aérosols, contenants d'huile et de glycol et glycols).

Depuis le début du programme, UOMA Atlantique a atteint le taux ciblé pour l'huile, qui comprend un pourcentage d'huile usagée brûlée pour la récupération d'énergie dans les petites fournaies à l'huile commerciales ou privées, et ce, considérant qu'il n'y a pas de législation en place pour interdire cette pratique.

De plus, en ce qui concerne les contenants et les filtres à huile, le défi est que certaines quantités sont éliminées dans des sites d'enfouissement sanitaire. Pour le glycol, tous les programmes à travers le pays ont rencontré le même enjeu concernant les taux de récupération.

Le plan indique, pour chaque type de produit, comment UOMA Atlantique améliorera la qualité de l'information disponible pour améliorer l'exactitude des taux de récupération et suivre les performances. En se basant sur ces nouvelles informations à obtenir, UOMA Atlantique sera mieux positionné pour déterminer les actions et initiatives concrètes à mettre en place pour améliorer les taux de récupération. De plus, certaines initiatives telles que l'amélioration et l'élargissement du programme de reconnaissance des points de collecte, la recherche de nouveaux valorisateurs potentiels, ainsi que la publicité ciblée pour les industries de la navigation maritime et du camionnage, se poursuivront en 2025.

Finalement, en 2024, UOMA Atlantique a lancé son Programme d'Infrastructures qui vise à fournir de l'entreposage sécuritaire pour toutes les matières désignées, y compris les contenants de plastique, à des endroits stratégiques pour aider à améliorer les taux de récupération. Il est prévu de fournir des infrastructures à des endroits supplémentaires en 2025.

## CONCLUSION

### Évaluation globale de la performance du plan d'écologisation

Sur la base de notre évaluation détaillée à la section 3 de ce rapport, nous pouvons conclure que, globalement, le plan d'écologisation d'UOMA Atlantique traite de la manière dont les exigences réglementaires de l'article 50.16 du Règlement seront gérées par UOMA Atlantique. Toutefois, comme nous l'avons déjà évalué dans cette section pour chaque exigence réglementaire, certaines améliorations mineures pourraient être apportées au plan.



[rcgt.com](http://rcgt.com)



Certification | Fiscalité | Conseil